



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 août 2006
Français
Original : anglais

Rapport sur le Timor-Leste présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 1690 (2006) du Conseil de sécurité

I. Introduction

1. Par sa résolution 1690 (2006) du 20 juin 2006, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL) jusqu'au 20 août 2006 et m'a prié de lui présenter, d'ici au 7 août, un rapport sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies au Timor-Leste, à l'expiration du mandat du BUNUTIL, compte tenu de la situation actuelle et de la nécessité de renforcer la présence de l'Organisation. Le présent rapport décrit les principaux faits nouveaux survenus depuis mon dernier rapport du 20 avril 2006 (S/2006/251) et contient des recommandations sur le rôle futur de l'ONU au Timor-Leste. En révisant les recommandations énoncées dans mon précédent rapport au Conseil en date du 20 avril (S/2006/251, par. 52 à 54), j'ai tenu compte de la demande que le Président Kay Rala Xanana Gusmão, le Président du Parlement national, Francisco Lu'Olo Guterres, et le Premier Ministre d'alors, Mari Alkatiri, ont formulée dans la lettre du 11 juin qu'ils m'ont adressée (S/2006/383), et je me suis largement inspiré des conclusions et recommandations de la mission d'évaluation dirigée par mon Envoyé spécial, Ian Martin, qui a séjourné au Timor-Leste du 26 juin au 9 juillet (voir sect. IV ci-dessous). Si la mission d'évaluation présente parfois des conclusions critiques en ce qui concerne les mesures prises par les diverses parties concernées, y compris l'ONU, j'estime que nous avons tous des enseignements à tirer de la franchise de ses observations et recommandations.

II. Principaux faits nouveaux survenus depuis avril 2006

A. Évolution de la situation sur le plan politique et en matière de sécurité

2. Dans mon précédent rapport au Conseil, le 20 avril, j'ai décrit comme un fait inquiétant les événements qui ont abouti au renvoi, à la mi-mars, de près de 600 membres des Forces armées timoraises [Falintil-Forças Armadas de Defesa de Timor-Leste (F-FDTL)] qui s'étaient plaints de faire l'objet d'un traitement discriminatoire (S/2006/251, par. 3). Il est maintenant manifeste que ces événements ne faisaient qu'annoncer une crise politique, humanitaire et sécuritaire majeure,



entraînant de graves conséquences pour le jeune État du Timor-Leste. Le niveau de violence a considérablement diminué depuis son point culminant atteint fin de mai-début juin et un nouveau gouvernement de transition a été mis en place, qui s'est engagé à unifier la nation, mais la crise est loin d'être résolue et de nombreux facteurs déterminants ne pourront être traités que dans une perspective à long terme.

3. Le 24 avril, les 594 membres des Forces armées timoraises qui ont été révoqués, connus sous le nom de « pétitionnaires » ou de « Groupe des 594 », auxquels se sont joints des sympathisants, ont organisé des manifestations généralement pacifiques pendant quatre jours à Dili. Les manifestants ont exigé la création d'une commission indépendante chargée d'examiner leurs plaintes, y compris les actes discriminatoires dont ils affirmaient être victimes au sein des forces armées en tant que personnes provenant des districts de l'ouest du pays. Le 27 avril, le Premier Ministre Alkatiri a annoncé la création de cette commission. Le 28 avril, comme les manifestants ont décidé de poursuivre leurs protestations un cinquième jour, des jeunes non identifiés ont franchi les cordons de la Police nationale timoraise [Policia Nacional de Timor-Leste (PNTL)] et attaqué le principal bâtiment gouvernemental, blessant grièvement un officier de la police nationale et détruisant des biens et des véhicules. Il en est résulté une détérioration générale de la situation sur le plan de la sécurité dans toute la ville, ce qui a poussé le Gouvernement à faire appel aux F-FDTL pour rétablir l'ordre. La décision de mobiliser les forces armées afin de contrôler une situation explosive, au centre de laquelle se trouvaient un groupe important de soldats révoqués et leurs sympathisants, a été largement critiquée et sa base juridique contestée. Cinq personnes auraient été tuées et plus de 40 blessées lors des violences qui ont suivi, bien que, d'après certaines rumeurs, le nombre de victimes soit beaucoup plus élevé. Des dégâts importants ont été causés à des bâtiments publics, ainsi qu'à des biens et à des véhicules privés. Quelque 15 000 personnes ont cherché refuge dans les églises, les bâtiments publics et les installations de l'ONU à Dili, tandis que d'autres ont quitté la ville.

4. Les violences du 28 avril ont eu des ramifications importantes. La plupart des pétitionnaires du « Groupe des 594 » se sont retirés vers les localités des hauts plateaux de l'ouest, à Gleno et Aileu. Le 3 mai, le major Alfredo Reinado, commandant de la Police militaire, a quitté les Forces armées timoraises, ainsi que deux autres officiers supérieurs des districts occidentaux.

5. Le 8 mai, environ 500 personnes, dont certains pétitionnaires, ont pris position autour du Bureau du Secrétaire d'État régional à Gleno, capitale du district d'Ermera, afin d'empêcher le Secrétaire d'État de quitter le bâtiment. Les manifestants ont attaqué deux membres de la Police nationale non armés, originaires de l'est, qui avaient été convaincus de désarmer par un commandant d'origine occidentale, causant la mort de l'un d'eux et blessant l'autre grièvement. L'incident a exacerbé les tensions au sein de la Police nationale, dressant les orientaux contre les occidentaux et les officiers fidèles au Ministre de l'intérieur, Rogério Lobato, contre ceux qui s'opposaient à lui. Ces clivages se sont manifestés le plus clairement au quartier général de la Police nationale à Dili, au sein du commandement du district de Dili et dans les unités spécialisées de la Police nationale.

6. Le parti Fretilin au pouvoir a tenu son congrès national à Dili, du 17 au 19 mai, dans cette atmosphère extrêmement tendue. Bien que contesté par l'aile

« réformiste » du parti, le Premier Ministre Alkatiri a été réélu Secrétaire général du parti et ses alliés ont remporté un très grand succès, gagnant à des majorités écrasantes, après avoir modifié le mode de votation du vote à bulletin secret au vote à main levée.

7. Le 23 mai, un groupe armé dirigé par le commandant Reinado, qui était venu à Dili de sa base située à Aileu, dans les collines, a affronté les Forces armées timoraises et des membres de la Police nationale lors d'un échange de coups de feu prolongé qui a entraîné des morts des deux côtés. Le jour suivant, le quartier général des F-FDTL à Tasi Tolu (à l'ouest de Dili), a essuyé les tirs d'un groupe armé qui aurait compris des pétitionnaires, des membres de la Police nationale et des civils. Le quartier général a demandé une aide à la composante navale des F-FDTL afin de repousser l'assaut qui a duré plusieurs heures. Pratiquement au même moment, la résidence du commandant des forces armées, le général Taur Matan Ruak, a été attaquée par un groupe armé, constitué, d'après certains rapports, de membres de la Police nationale et de civils. À la suite de ces graves affrontements, divers membres de la Police nationale originaires de l'est se sont joints aux F-FDTL, se réfugiant au centre de formation des forces armées, à Metinaro, à l'est de Dili.

8. Dans ce contexte, le 24 mai, le Président Gusmão, le Premier Ministre Alkatiri et le Président du Parlement national m'ont envoyé une lettre m'informant que la République démocratique du Timor-Leste avait demandé une assistance policière et militaire d'urgence aux Gouvernements australien, néo-zélandais, malaisien et portugais. Le même jour, j'ai adressé une lettre au Conseil de sécurité, demandant à ses membres d'examiner favorablement la requête du Gouvernement timorais en ce qui concerne leur appui à l'assistance que le Gouvernement avait demandée (S/2006/319).

9. Le 25 mai, des membres des F-FDTL qui, d'après divers rapports, auraient été accompagnés par des éléments de la police et des civils qui les soutenaient, ont lancé des attaques armées contre le quartier général national de la police et le siège de la police dans le district de Dili. Avec l'approbation de mon Représentant spécial, Sukehiro Hasegawa, le Conseiller principal en matière de formation militaire a contacté le commandant des F-FDTL, le général de brigade Ruak, afin qu'il leur demande instamment de cesser tous les tirs. Le Conseiller principal en matière de formation militaire et le Conseiller principal pour la formation de la police du BUNUTIL ont alors négocié un accord avec le commandant des F-FDTL, aux termes duquel les membres de la Police nationale seraient autorisés à quitter le quartier général de la police sous les auspices des Nations Unies, sous réserve qu'ils soient préalablement désarmés. Les conseillers du BUNUTIL en matière de formation de la police et de formation militaire ont alors escorté les membres de la Police nationale du quartier général mais, après que le groupe eut parcouru une courte distance, des soldats des F-FDTL auraient ouvert le feu sur lui, tuant huit membres de la Police et blessant plus de 25 membres du groupe, dont deux conseillers du BUNUTIL en matière de formation de la police.

10. Les 24 et 25 mai, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Portugal ont adressé des lettres au Président du Conseil de sécurité et à moi-même, déclarant qu'ils dépêcheraient des forces de défense et de sécurité au Timor-Leste, afin de contribuer au rétablissement de la stabilité, comme demandé par le gouvernement de ce pays. Par ailleurs, le 25 mai, j'ai décidé de nommer Ian Martin mon Envoyé spécial afin d'évaluer la situation au Timor-Leste et de faciliter le dialogue entre les diverses

parties. Le 26 mai, les forces internationales ont sécurisé l'aéroport et d'autres installations critiques, y compris le complexe du BUNUTIL, où de nombreux Timorais s'étaient réfugiés. Toutefois, à la suite de la complète désintégration de la Police nationale à Dili au cours des jours précédents, l'ordre public s'est effondré dans toute la ville. Des groupes de jeunes organisés et des bandes criminelles ont commis de nombreux actes de pillage et allumé de nombreux incendies. Des dizaines de milliers de résidents de Dili ont cherché refuge dans des églises et d'autres lieux publics, tandis que des milliers d'autres ont fui vers les districts.

11. Dans une déclaration du Président, publiée à l'issue d'une réunion du Conseil d'État, les 29 et 30 mai, le Président Gusmão a annoncé qu'il assumait la responsabilité de la défense et de la sécurité nationale en sa qualité de commandant en chef des forces armées. Le 1^{er} juin, à l'issue d'une réunion extraordinaire du Conseil des ministres, le Premier Ministre Alkatiri a annoncé qu'en réponse à une demande du Président Gusmão, les Ministres de la défense et de l'intérieur avaient remis leur démission.

12. Le même jour, le Président Gusmão a présidé une réunion du Conseil supérieur de défense et de sécurité afin d'examiner un plan d'action pour l'application des mesures d'urgence qu'il avait annoncées dans sa déclaration du 30 mai. Le Plan décrivait en détail les responsabilités du Président, du Premier Ministre, du Ministère de la défense, du Ministère de l'intérieur et du Cabinet de crise en ce qui concerne la situation d'urgence. Conformément à ce plan, un audit des armes a été effectué par les F-FDTL à Baucau, Metinaro, Hera et Tasi Tolu, du 9 au 11 juin; cette opération, qui a été contrôlée par les conseillers du BUNUTIL en matière de formation militaire et des représentants des forces internationales, a révélé la présence dans l'arsenal des F-FDTL d'armes qui n'avaient pas été enregistrées, ainsi que l'absence des armes qui figuraient dans l'inventaire des forces.

13. Entre-temps, mon Envoyé spécial a poursuivi ses efforts afin d'évaluer la situation sur le terrain et d'encourager la réconciliation. Lors de sa visite au Timor-Leste, du 29 mai au 7 juin, il s'est entretenu avec de nombreux interlocuteurs nationaux et internationaux. Il a également rendu visite à certains des éléments qui participaient directement au conflit armé. Conformément à la décision prise par le Conseil d'État, mon Représentant spécial a également accompagné le Ministre des affaires étrangères, José Ramos-Horta, qui avait aussi été chargé du portefeuille de la défense, lors d'une réunion avec les pétitionnaires et le commandant Reinado, ainsi qu'avec les dirigeants des F-FDTL, afin de promouvoir la réconciliation.

14. À l'issue d'un entretien avec le Président Gusmão, le 15 juin, le commandant Reinado et divers membres de son groupe ont commencé à remettre des armes aux forces internationales, lors d'une cérémonie officielle tenue le 16 juin, à Maubisse. Le 19 juin, le Ministre Ramos-Horta a transmis un message du Président Gusmão à un groupe de civils dirigé par un ancien combattant des Falintil, Vincent da Conceicao, également connu sous le nom de Railos, indiquant que le groupe devait remettre ses armes. Dans une déclaration publique faite le même jour, les dirigeants du groupe ont déclaré qu'ils avaient reçu leurs armes au début de mai, sur les ordres du Premier Ministre Alkatiri et de l'ancien Ministre de l'intérieur Lobato et avaient reçu pour instructions de les utiliser contre les opposants politiques. Ils ont dit qu'ils ne remettraient leurs armes que si le Premier Ministre était arrêté et jugé par un tribunal international. Le jour suivant, le Cabinet du Premier Ministre a publié un communiqué de presse niant les allégations. Le même jour, le Bureau du Procureur

général a lancé un mandat d'arrêt contre l'ancien Ministre de l'intérieur pour sa participation présumée à la distribution d'armes à des civils.

15. Ce soir-là, le Président Gusmão a envoyé une lettre au Premier Ministre, lui indiquant que les preuves qui l'impliquaient dans la distribution d'armes exigeaient qu'il démissionne ou soit révoqué. Une réunion du Conseil d'État tenue le 21 juin, qui a examiné la question, s'est terminée sans qu'aucune décision ne soit prise, par une demande du Premier Ministre qui souhaitait disposer de plus de temps pour consulter son parti. Le même jour, le Président a annoncé, dans un message diffusé à la nation, son intention de remettre sa démission au Parlement, le 23 juin, si le Premier Ministre n'acceptait pas la responsabilité de la crise et ne démissionnait pas.

16. Le 22 juin toutefois, le comité central du Fretilin a réaffirmé son appui au Premier Ministre Alkatiri. En réponse au soutien continu exprimé par le Fretilin au Premier Ministre, le Ministre Ramos-Horta et d'autres ministres et hauts fonctionnaires ont annoncé leur démission, les 25 et 26 juin.

17. Dans une déclaration publique faite le 26 juin, le Premier Ministre Alkatiri a annoncé qu'il était prêt à démissionner de ses fonctions, afin d'éviter la démission du Président. Plus tard dans la journée, le Cabinet du Président a publié une déclaration aux médias, indiquant que le Président Gusmão avait reçu la lettre de démission du Premier Ministre Alkatiri et qu'il l'avait informé que sa démission prendrait effet immédiatement. Le même jour, mon Envoyé spécial est retourné au Timor-Leste, afin de conduire une mission d'évaluation (voir sect. IV ci-dessous) et de poursuivre ses bons offices en mon nom.

18. Conformément à la Constitution, la démission du Premier Ministre entraîne automatiquement la dissolution du Gouvernement, bien que les ministres demeurent en fonctions jusqu'à l'installation d'un nouveau gouvernement. Le parti majoritaire au Parlement a ensuite le droit de proposer un nouveau premier ministre, lequel forme un nouveau gouvernement. Toutefois, le Président Gusmão a initialement refusé de recevoir une proposition du Fretilin, déclarant que ses dirigeants actuels n'avaient aucune légitimité car ils avaient été élus au congrès du parti, tenu en mai, à l'issue d'un vote à main levée et non au scrutin secret, comme le prescrit la loi sur les partis politiques (n° 3/2004). Il a demandé au parti de tenir un congrès extraordinaire afin d'élire de nouveaux dirigeants dans un délai d'un mois; sinon, il menaçait de dissoudre le Parlement, de nommer un gouvernement provisoire et d'organiser des élections anticipées.

19. Une période d'affrontement entre le Président et le Fretilin a contribué à accroître l'insécurité à Dili. Plusieurs milliers de manifestants, provenant pour la plupart des districts de l'ouest, s'étaient rendus dans la capitale pour demander la démission du Premier Ministre. Pendant ce temps, plusieurs milliers de partisans du Fretilin, la plupart provenant des districts de l'est, se sont regroupés à la périphérie de la capitale, revendiquant le droit de manifester à l'appui de leur parti. L'ancien Premier Ministre Alkatiri s'est adressé aux partisans du Fretilin à l'extérieur de Dili et la diffusion d'une partie de son intervention à la télévision a déclenché des manifestations de rue et des incendies de maisons dans la ville qui ont duré plusieurs heures. Les forces internationales ont pu calmer la situation, les manifestants contre Alkatiri sont retournés dans leurs districts et ceux qui soutenaient le Fretilin sont venus à Dili, où l'ordre a été maintenu et d'autres

violences ont été évitées, en partie grâce à l'action de leurs dirigeants et en partie à la vaste opération menée avec succès par les forces internationales.

20. Le Président Gusmão a finalement accepté d'engager des pourparlers avec des représentants du Fretilin, après que le président du parti eut lancé un appel public en vue de la restitution des armes. Le Fretilin a accepté d'examiner les objectifs d'un gouvernement de transition proposés par le Président, ainsi que les candidats possibles aux postes de premier ministre et de deux vice-premiers ministres, avant d'avancer une proposition officielle.

21. Le 8 juillet, à l'issue de consultations approfondies avec les dirigeants du Fretilin et d'autres partis politiques représentés au Parlement, le Président Gusmão a annoncé que le Ministre Ramos-Horta serait le nouveau Premier Ministre. Le 10 juillet, ce dernier a prêté serment devant le Président, ainsi que deux vice-premiers ministres, le Ministre de l'agriculture, des forêts et des pêches, Estanislau da Silva, et le Ministre de la santé, Rui Araújo. Le 14 juillet, la composition du nouveau Conseil des ministres a été annoncée. La plupart de ses membres ont été réinstallés dans leurs anciennes fonctions. Deux « réformateurs » du Fretilin sont entrés au Gouvernement, l'un étant S. E. M. José-Luis Guterres, actuellement Représentant permanent du Timor-Leste à l'ONU, qui a succédé au Ministre Ramos-Horta comme Ministre des affaires étrangères. Les quatre autres nouveaux ministres avaient été vice-ministres dans les mêmes ministères sous le gouvernement précédent.

22. Sur la base de ce compromis politique, le nouveau gouvernement aura été en fonctions pendant neuf mois avant que les premières élections législatives d'après l'indépendance doivent être organisées. Dans son discours inaugural du 10 juillet et dans ses déclarations publiques ultérieures, le Premier Ministre Ramos-Horta s'est efforcé d'inclure diverses collectivités, comme l'église et la société civile, qui s'étaient souvent senties exclues par le gouvernement précédent, et engagé à accorder une attention particulière aux besoins des jeunes et des anciens résistants. L'une des priorités du Gouvernement consistera à consolider la situation précaire sur le plan de la sécurité. Un grand nombre des éléments qui sont à l'origine de la crise initiale, notamment les antagonismes au sein des forces de défense et des forces de police et entre elles, ainsi que les tensions est/ouest, n'ont pas disparu, tandis que la crise elle-même a créé de nouvelles sources potentielles d'instabilité; on mentionnera notamment les nombreuses armes se trouvant dans des mains civiles, les dizaines de milliers de déplacés et les nombreux mécontents parmi les forces de sécurité, dont un grand nombre ne sont plus intégrés dans la structure de commandement. Le Premier Ministre Ramos-Horta et le Président Gusmão se sont tous deux engagés à parvenir à la réconciliation sans pour autant sacrifier la responsabilité pour les crimes commis durant les mois écoulés. Certains membres de l'opposition ont dit qu'ils étaient prêts à accorder le bénéfice du doute au nouveau gouvernement, mais les dirigeants de l'opposition ont également indiqué qu'ils reprendraient leurs manifestations si l'ancien Premier Ministre Alkatiri n'était pas déféré en justice.

23. Le Timor-Leste et l'Indonésie ont maintenu des relations cordiales pendant la période à l'examen. Le Gouvernement indonésien a fermé les frontières à la fin de mai, lorsque les violences ont atteint leur paroxysme, et évacué environ 1 400 citoyens indonésiens de Dili sans incident. Le 8 juin, il a approuvé l'octroi d'un montant de 700 000 dollars au titre de l'aide humanitaire au Timor-Leste. Le

17 juin, le Président Susilo Bambang Yudhoyono et le Président Gusmão, comme l'avait proposé ce dernier, se sont rencontrés à Bali (Indonésie), afin d'examiner la situation au Timor-Leste. À l'issue de cette réunion, deux points de passage à la frontière ont été rouverts afin de permettre aux Indonésiens et autres citoyens non Timorais titulaires de visas indonésiens d'entrer au Timor occidental. Le 13 juillet, tandis que le nouveau gouvernement du Timor-Leste était constitué, l'Indonésie a rouvert toutes ses frontières avec le pays.

B. Commission spéciale d'enquête indépendante pour le Timor-Leste

24. Dans une lettre que m'a adressée le Ministre Ramos-Horta, datée du 8 juin (S/2006/391, annexe), le Gouvernement du Timor-Leste invitait l'ONU à établir une commission spéciale d'enquête indépendante qui aurait pour mandat de faire la lumière sur les incidents des 28 et 29 avril et 23, 24 et 25 mai et d'autres événements ou questions connexes qui ont contribué à la crise. En réponse, le 12 juin, j'ai demandé au Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de jouer le rôle de chef de file dans la création de cet organe, comme j'en ai informé le Conseil de sécurité le 13 juin. Le 27 juin, j'ai écrit au Président Gusmão pour l'informer de la nomination de Paulo Sergio Pinheiro (Brésil), Zeldia Holtzman (Afrique du Sud) et Ralph Zacklin (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) comme membres de la commission spéciale d'enquête. Cet organe sera notamment chargé de déterminer les responsabilités en ce qui concerne les événements et de recommander des mesures afin de faire en sorte que ceux qui auraient commis des infractions et des violations graves des droits de l'homme pendant cette période aient à répondre de leurs actes. La Commission, qui a commencé ses travaux en juillet, doit me transmettre ses conclusions, par l'intermédiaire du Haut Commissaire aux droits de l'homme, ainsi qu'au Parlement national du Timor-Leste dans les trois mois suivant son déploiement dans le pays, soit d'ici au 7 octobre 2006.

25. En réponse à une demande du 5 juin, émanant de mon Représentant spécial, relative à l'ouverture d'une enquête sur l'incident du 25 mai, au cours duquel deux conseillers du BUNUTIL chargés de la formation de la police ont été blessés et neuf membres de la Police nationale ont trouvé la mort, le Ministre Ramos-Horta l'a informé, dans une lettre du 5 juin (S/2006/411, annexe), que le Bureau du Procureur général avait commencé à enquêter sur cet incident. Le Ministre a demandé au BUNUTIL de mettre à la disposition du Bureau du Procureur général les témoignages, rapports d'autopsie et tous autres éléments de preuve relatifs aux faits et sollicité des ressources humaines et matérielles supplémentaires pour lui permettre de diligenter l'enquête sur les incidents survenus les 28 et 29 avril et le 25 mai.

C. Situation humanitaire

26. Comme indiqué plus haut, la crise politique et en matière de sécurité a entraîné le déplacement d'environ les deux tiers des habitants de Dili qui craignaient pour leur sécurité et la destruction de nombreuses habitations privées. À la mi-juillet, 72 000 personnes déplacées recevaient une aide alimentaire dans 62 camps de fortune dispersés dans la capitale, tandis que jusqu'à 80 000 personnes avaient fui

dans la campagne, où elles étaient logées par des familles d'accueil et dans quelques camps. À Dili, les hommes retournaient souvent chez eux pendant la journée, afin d'empêcher que leurs biens ne soient volés ou incendiés et rejoignaient leur famille dans les camps la nuit. La plupart de ceux qui avaient un emploi, comme les fonctionnaires ou les personnes employées dans des organisations internationales, ont continué de travailler pendant la journée.

27. Depuis le début de la crise, le Groupe d'assistance humanitaire interorganisations, présidé par le Ministre du travail et de la réinsertion communautaire, Arsenio Bano, était chargé de coordonner l'assistance face à la détérioration de la situation humanitaire, donnant l'exemple d'une bonne coopération entre le Gouvernement, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales humanitaires. Bien que la crise politique, qui a entraîné la démission d'un certain nombre de responsables gouvernementaux à la fin de juin (voir par. 16 et 17 plus haut), ait entravé la capacité du Gouvernement de fournir une assistance humanitaire critique, les besoins essentiels de la population déplacée à Dili ont continué d'être satisfaits, avec l'appui d'organisations humanitaires internationales, sous la direction du Ministre Bano. Par ailleurs, l'amélioration des abris et de l'alimentation quotidienne, et la prestation de services en matière de santé, de distribution d'eau et d'assainissement, ont permis d'éviter l'apparition d'incidents épidémiques graves dans les camps accueillant les personnes déplacées à Dili. Dans le reste du pays, ceux qui avaient fui la capitale pour regagner leur district d'origine étaient tributaires de l'assistance fournie par les communautés d'accueil. Dans le contexte des évaluations interorganisations qui mentionnaient l'aide alimentaire comme étant le besoin le plus critique dans les districts, les organismes humanitaires ont fourni des compléments nutritionnels à l'aide alimentaire fournie par le Gouvernement.

28. Compte tenu de la détérioration de la situation sur le plan de la sécurité, le 8 juin, le Coordonnateur résident de l'ONU, Finn Reske-Nielsen, qui a pris ses fonctions à Dili le 7 juin, a également assumé le rôle de coordonnateur humanitaire. Le 12 juin, à ce titre, il a lancé un appel interorganisations éclair pour un montant de 19,6 millions de dollars, afin d'obtenir des ressources suffisantes pour couvrir les besoins humanitaires essentiels jusqu'à la mi-septembre. Au 16 juin, un montant total de 18,3 millions de dollars avait été annoncé ou versé par la communauté internationale. Un nouvel appel, portant sur le reste de l'année, est actuellement à l'examen.

III. Les causes profondes de la crise

29. De l'avis général, les événements des trois derniers mois dépassent le cadre d'une crise politique de courte durée et la situation n'a pas été résolue par un simple changement de gouvernement. Le changement n'a dans l'ensemble pas répondu aux doléances ayant provoqué la crise, alors que l'on reconnaît généralement que celle-ci a pour origine des problèmes profondément enracinés, qu'il faudra définir clairement et régler si l'on veut éviter au Timor-Leste de revivre les douloureuses expériences de ces derniers mois. Dans des allocutions prononcées lors de l'investiture du nouveau gouvernement en juillet, le Président Gusmão et le nouveau Premier Ministre, M. Ramos-Horta, ont déclaré que la crise était née de causes très diverses : le fait que le Gouvernement n'avait pas réussi à se rallier la population, les blessures non guéries du passé et le taux élevé de chômage des jeunes. Il s'agit

d'une crise complexe comportant des aspects politiques, institutionnels, historiques, sociaux et économiques. La résolution de l'impasse politique n'a fait que mettre en lumière les griefs qui avaient provoqué la crise et les problèmes à plus long terme qu'il faut résoudre.

30. Pour évaluer de façon équilibrée les éléments qui ont provoqué la crise, il faut également tenir compte des progrès réalisés depuis 1999, en particulier la création d'institutions et le renforcement de la capacité de les faire fonctionner. Certes, les carences institutionnelles ont directement contribué à la crise, mais par ailleurs les ministères et les organismes gouvernementaux se sont acquittés de leurs tâches de façon très variable, leur performance allant de « remarquablement bonne » à « tout à fait médiocre ».

31. Le passé a profondément marqué le Timor-Leste d'aujourd'hui. Si ce que le reste du monde connaît le mieux des Timorais est qu'ils ont résisté à l'occupation étrangère pendant 24 ans, résistance finalement couronnée par un vote, à une majorité écrasante, en faveur de l'indépendance en 1999 malgré une forte intimidation, ces années ont laissé dans leur sillage des situations très variées. Un abîme (notamment en ce qui concerne l'éducation et la langue) sépare ceux qui ont passé ces années dans la résistance, ceux qui vivaient dans des villes et villages occupés par les Indonésiens, et ceux qui ont passé les années d'occupation en exil. Les anciens combattants et les jeunes sont vraisemblablement divisés par un écart de génération qui est le produit d'un conflit qui a duré plus d'une génération et est passé par plusieurs phases distinctes, tout en étant unis par un sentiment commun d'exclusion. Les conséquences violentes des conflits politiques intra-timorais du passé ont laissé une phobie profondément ancrée de toute forme de désaccord politique. Le fait que la résistance était fragmentée par région et que, pour la plus grande partie de son existence, elle opérait dans la clandestinité, a souvent occulté les tangibles contributions des individus et des régions à la cause. Le seul parti qui a dominé la scène politique depuis les élections de 2001, le Fretilin, fait reposer son assertion d'être le parti du Gouvernement autant sur sa position de champion initial de l'indépendance et ses services passés à la cause de l'indépendance que sur son programme actuel. Certains voient la dimension commune de la crise, fondée sur les frictions de longue date entre gens de l'est et gens de l'ouest dans les forces armées et la police et dans les quartiers de Dili, comme reflétant en partie le fait que les dirigeants politiques n'ont pas réussi à maintenir le sentiment d'identité nationale qui a amené le Timor-Leste à l'indépendance.

32. Les volets politique et institutionnel de la crise sont étroitement liés. Le déséquilibre des pouvoirs entre les institutions publiques qui a permis à l'exécutif de fonctionner avec très peu de contraintes a des racines politiques et institutionnelles, de même que constitutionnelles. Les critiques accusent le Fretilin d'avoir utilisé sa position dominante au Parlement et sa machine politique supérieure pour rétrécir les possibilités de débat politique ou de remise en question, y compris au sein du parti lui-même. La façon dont le parti a utilisé son écrasante majorité au Parlement et la faiblesse de l'opposition peu nombreuse et fragmentée a donné lieu à la perception courante que le Parlement ne fait pas efficacement contrepoids au pouvoir exécutif. En dehors du Parlement, il y a eu antagonisme entre le parti au pouvoir d'une part, et l'église et une grande partie de la société civile de l'autre. L'exécutif est également accusé de politiser ou d'essayer de politiser l'appareil gouvernemental, surtout les institutions au cœur de la crise, les Forces armées timoraises (F-FDTL) et la Police nationale timoraise (PNTL), et les deux ministères chargés de leur gestion

et de leur contrôle, les Ministères de l'intérieur et de la défense, au lieu d'élaborer une stratégie intégrée pour le secteur de la sécurité.

33. L'établissement de normes de gouvernance comme la neutralité de la fonction publique, l'obligation redditionnelle des ministres du Gouvernement et l'élaboration de procédures internes, y compris de codes disciplinaires, exige certes du temps dans un État nouvellement créé, mais a en outre été entravé par la politisation et la centralisation du processus de prise de décisions. L'absence de cadres globaux de réglementation a été particulièrement marquée et a été préjudiciable au secteur de la sécurité, où il n'y a de commun ni politique de défense nationale, ni législation, ni déclarations de mission institutionnelle ni de plans de développement, pas plus que de mécanismes et procédures de coordination entre les forces de sécurité. Le manque de capacités, dans des domaines comme la gestion, l'administration et l'élaboration de politiques, est allé de pair avec une capacité inutilisée, en particulier au niveau local, chez les jeunes, les femmes, les dirigeants traditionnels, les cadres moyens et les personnes dotées de compétences techniques. L'inutilisation de la capacité disponible et la concentration des pouvoirs et des ressources à Dili sont liées à l'usage exclusif du portugais dans la plupart des ministères et à un système extrêmement centralisé de contrôle financier.

34. Si les causes profondes primordiales de la crise actuelle sont politiques et institutionnelles, la pauvreté et les privations qu'elle entraîne, notamment un taux de chômage urbain élevé et l'absence de toute perspective de participation significative et de possibilité d'emploi dans l'avenir prévisible, en particulier pour les jeunes, y ont également contribué. Le Timor-Leste est l'un des pays les plus pauvres du monde. Après deux années de croissance en 2000-2001, laquelle n'a pas été suffisamment forte pour compenser la baisse du produit intérieur brut (PIB) estimée à 38,5 % en 1999, l'économie non pétrolière a stagné. Le PIB non pétrolier par habitant s'est réduit tous les ans depuis, et devrait continuer à décliner tout au long de 2007. Les indicateurs sociaux restent médiocres : le taux de croissance démographique est le plus élevé de la région, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté absolue a augmenté, et l'incidence de la mortalité infantile, quoique s'étant améliorée, demeure élevée par rapport aux autres pays de la région. Le pays ne produit pas assez de denrées alimentaires pour répondre aux besoins de consommation minimum de sa population, et l'on estime que l'insécurité alimentaire est chronique chez environ 350 000 personnes, ce qui contribue à des niveaux élevés de malnutrition chronique et saisonnière. La situation de certains groupes de population s'est également détériorée : les disparités entre les sexes en matière d'éducation et de nutrition s'accroissent, et la stagnation économique limite particulièrement les possibilités ouvertes aux jeunes des villes, dont le taux de chômage se situe à 44 %.

35. Si la production de pétrole et de gaz a commencé à transformer les perspectives économiques du pays, le secteur ne génère pas directement beaucoup d'emplois. L'utilisation des richesses pétrolières pour promouvoir un développement général dépendra de dépenses et investissements publics soutenus en faveur des pauvres et de programmes du secteur public bien gérés visant à apporter des services sociaux de base de qualité, ciblant en particulier les groupes vulnérables et marginalisés, et de la création d'emplois. Les secteurs liés à la production ne recevaient que 9,7 % du montant total des allocations budgétaires entre 2001 et 2005 et, si l'on se fonde sur les projections courantes, leur part restera inchangée jusqu'en 2009 ou 2010. Les politiques agricoles et les investissements

publics dans ce domaine sont particulièrement importants à cet égard, car ce secteur emploie environ les trois quarts de la population active mais ne produit qu'un cinquième du PIB.

IV. La mission d'évaluation

36. Le 11 juin, le Président du Timor-Leste, le Président du Parlement national et le Premier Ministre de l'époque m'ont écrit (S/2006/383, annexe) pour me demander de proposer au Conseil de sécurité de « créer immédiatement une force de police des Nations Unies au Timor-Leste pour maintenir l'ordre public à Dili et dans les autres parties du pays, le cas échéant, et rétablir la confiance de la population jusqu'à ce que la Police nationale ait été réorganisée et restructurée, de manière à pouvoir assurer le respect des lois de manière indépendante et professionnelle ». Ils estimaient qu'une vigoureuse mission de police, militaire et civile des Nations Unies était indispensable pour aider le peuple timorais à consolider la paix et la liberté qu'il avait conquises de haute lutte. La déclaration du Ministre des affaires étrangères au Conseil de sécurité le 13 juin, dont il a été donné lecture en son absence, indiquait l'intention du Gouvernement d'engager des discussions détaillées avec l'Organisation des Nations Unies concernant la nouvelle mission dans l'avenir immédiat, et soulignait que le point focal devait être le maintien d'un environnement sûr impliquant notamment une présence militaire multinationale, une force de police des Nations Unies, des élections présidentielles et parlementaires organisées, gérées et menées par l'ONU et des postes consultatifs civils clefs, dont certains seraient insérés dans l'administration gouvernementale parallèlement à des postes de renforcement des capacités, de façon que les institutions publiques timoraises puissent être renforcées de même que la société civile (S/PV.5457).

37. Dans mes lettres de réponse aux dirigeants timorais du 28 juin, je me suis déclaré profondément attristé par les circonstances qui avaient amené le Gouvernement timorais à demander une mission de suivi renforcée, et j'ai convenu que cela méritait la plus grande attention. Me rendant compte que, du fait de la détérioration de la situation, il convenait d'ajuster les recommandations énoncées dans mon précédent rapport (S/2006/251, par. 52 à 54), j'ai informé les dirigeants timorais que j'avais demandé à mon Envoyé spécial de diriger une mission d'évaluation multidisciplinaire au Timor-Leste. En consultation avec le Gouvernement timorais, la mission déterminerait l'ampleur des tâches qu'une mission post-BUNUTIL pourrait le plus utilement entreprendre et élaborerait de nouvelles recommandations concernant la future présence de l'ONU, comme le demande le Conseil dans sa résolution 1690 (2006).

38. Lorsqu'elle a procédé à son évaluation, la mission a consulté un vaste éventail de Timorais et autres parties internationales intéressées à Dili et dans les districts du pays, notamment le Président Gusmão, des ministres et hauts fonctionnaires du Gouvernement, les partis politiques, des dirigeants religieux, des groupes de la société civile (notamment des groupes de femmes et de jeunes), les forces internationales sur le terrain, les représentants d'autres organes internationaux et régionaux, les donateurs et la communauté diplomatique. Le résident des Nations Unies et Coordonnateur des affaires humanitaires était membre à part entière de la mission d'évaluation, qui a également tiré parti de la connaissance des institutions qu'elle avait acquise lors de son précédent séjour dans le pays, y compris celle du

BUNUTIL et de l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi que des travaux effectués par d'autres partenaires internationaux et bilatéraux.

39. Lorsqu'elle a formulé des recommandations sur une approche globale et intégrée que pourrait utiliser l'ONU pour s'acquitter plus avant de son rôle dans le pays, la mission d'évaluation s'est trouvée confrontée à un certain nombre de contraintes. Tout d'abord, comme il est noté à la section II plus haut, la situation politique et en matière de sécurité au Timor-Leste est restée extrêmement instable pendant son séjour. Ensuite, les consultations entre la mission d'évaluation et le Gouvernement timorais visant à obtenir un consensus sur l'assistance devant être fournie par l'ONU ont été limitées du fait que la démission du Premier Ministre Alkatiri et la dissolution du Gouvernement ont coïncidé avec l'arrivée de la mission, et que le nouveau gouvernement du Premier Ministre Ramos-Horta n'a été formé qu'après son départ. Il faudra donc peut-être revoir certaines des recommandations énoncées dans le présent rapport à mesure du déroulement des discussions avec le nouveau gouvernement et de la stabilisation de la situation sur le terrain.

V. Un engagement soutenu et une approche coordonnée

40. La mission d'évaluation a conclu que les recommandations de la nouvelle mission devaient se fonder sur un certain nombre de principes fondamentaux. Tout d'abord, la mise en place d'institutions dans un nouvel État sortant d'un conflit requiert non seulement du personnel qualifié mais aussi l'établissement de systèmes et de principes institutionnels ainsi que de normes et valeurs fondées sur les principes démocratiques, ce qui est nécessairement un processus à long terme. Un engagement renouvelé de la communauté internationale à aider ce processus doit donc être aussi un engagement à long terme. Donc, lorsqu'on établira une nouvelle mission, il faudra prévoir d'en renouveler le mandat sur plusieurs années, même si certaines des composantes initiales pourront être retirées ou réduites à mesure que la situation sécuritaire s'améliorera et que des élections auront été tenues. En outre, l'assistance globale de la communauté internationale doit se prolonger sur nombre d'années après l'achèvement d'une nouvelle mission, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies ainsi que de partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux. Deuxièmement, lorsqu'on planifie une nouvelle mission, il convient de tenir compte du degré considérable de succès réalisé dans le développement de maints aspects de la gouvernance au Timor-Leste; il n'est donc ni nécessaire ni souhaitable qu'une mission des Nations Unies participe de nouveau à tous les aspects de la gouvernance. Troisièmement, un transfert des responsabilités concernant plusieurs domaines d'appui du BUNUTIL aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies et d'autres partenaires de développement a déjà été prévu et est en cours, et il ne faut pas inverser ce processus maintenant, car il faudrait alors l'inverser de nouveau à la fin du mandat de la nouvelle mission. Enfin, et c'est ce qui importe le plus, bien qu'il faille dans l'immédiat concentrer l'attention sur les questions sécuritaires, pour comprendre les causes fondamentales de la crise il convient de s'attacher au développement économique et social en s'intéressant en particulier aux populations marginalisées et vulnérables dans les districts ruraux.

41. Le succès du processus de transition pendant la période du mandat de la mission et après dépendra donc non seulement des efforts de la nouvelle mission

elle-même, mais reposera aussi sur les efforts combinés des dirigeants et des institutions timorais et l'appui de l'ensemble de la communauté internationale, avec un financement venant de sources nationales aussi bien que de la coopération bilatérale et multilatérale. Une transition focalisée et un cadre de relèvement à long terme qui mobilise toutes ces capacités seront nécessaires. Actuellement, le Timor-Leste a un plan de développement national et une série de programmes d'investissements sectoriels qui sert de cadre à l'assistance internationale. Nombre des programmes élaborés par le Gouvernement et les donateurs avant la crise portent sur les problèmes centraux de la réduction de la pauvreté, de la valorisation des ressources humaines et de la mise en place d'institutions, et donnent une base solide sur laquelle on peut bâtir. Un processus de réflexion est toutefois nécessaire si l'on veut tirer les leçons de ce qui n'a pas été efficace, revoir les nouvelles priorités se dégageant de la crise, et en tenir compte dans un programme commun de relèvement.

42. On peut considérer ceci comme un « accord » entre le Timor-Leste et la communauté internationale, ce qui signifie qu'il faudra réorienter, selon les besoins, le plan de développement national et le cadre de financement extérieur existants pour faire face à la crise et à ses causes, et veiller à ce que les activités et les ressources de la nouvelle mission soient complétées par et coordonnées avec les ressources budgétaires du Gouvernement lui-même et les programmes de coopération bilatéraux et multilatéraux. L'accord se caractériserait par : a) un engagement commun du Timor-Leste et de la communauté internationale; b) des priorités bien définies; c) des rôles, des responsabilités et des obligations redditionnelles clairement définis pour les institutions timoraises, la nouvelle mission et les programmes bilatéraux et multilatéraux; d) la mise en commun des ressources, y compris les allocations du budget du Gouvernement timorais lui-même, des partenaires de développement et de la nouvelle mission; et e) des mécanismes de coordination solides. Les consultations avec les dirigeants timorais et les représentants des donateurs ont révélé que cette approche bénéficiait d'un ferme appui.

43. Des programmes hautement prioritaires, outre le plan de développement national en cours, ont déjà été élaborés par le biais du processus budgétaire gouvernemental, et des consultations plus poussées entre le Gouvernement, la société civile et les donateurs se tiendront très prochainement. On pense que les domaines prioritaires comprendront l'appui électoral et la consolidation des institutions démocratiques; la réconciliation nationale; la sécurité publique, le désarmement et le renforcement des capacités du secteur sécuritaire; une communication renforcée avec les organisations de la société civile et l'ensemble de la société timoraise; l'appui à la justice et à l'état de droit, et la promotion et la protection des droits de l'homme; l'assistance humanitaire et la reconstruction des logements détruits pendant les troubles; des programmes visant à assurer la fourniture des services de base (santé, éducation, eau et assainissement); et des programmes visant à créer des possibilités de gagner sa vie, une attention particulière étant accordée à l'exclusion et au chômage des jeunes, et à amener des résultats visibles dans les districts. Ces programmes prioritaires impliqueraient tous un amalgame de financement gouvernemental et de financement bilatéral et multilatéral, outre l'appui, selon les besoins, de la nouvelle mission et de l'ensemble de la famille des Nations Unies. Une coordination étroite pour assurer que les mesures tant du côté timorais que du côté international de l'accord resteront sur le

bon chemin revêtira une importance critique. Si le Gouvernement le demande, la nouvelle mission, avec l'appui de la Banque mondiale et d'autres partenaires, devrait aider à établir un forum multisectoriel à Dili afin de rassembler toutes les parties à l'accord. Ce dernier inclurait les organes d'État timorais, la société civile, et les représentants de la communauté diplomatique internationale et des donateurs pour confirmer les programmes prioritaires de l'accord et en suivre régulièrement les progrès par la suite. Il importera de veiller à ce que les programmes hautement prioritaires s'insèrent dans l'opération de planification du développement à long terme du Gouvernement, qui doit se dérouler en 2007.

44. La définition des activités prioritaires et des rôles des différents partenaires permettra de déterminer clairement toute lacune dans l'assistance dans les domaines politique, de la sécurité et du développement nécessaire pour une consolidation durable de la paix. Dans ce cadre, la nouvelle mission devrait se concentrer clairement sur les priorités convenues, tout en jouant le rôle primordial dans la coordination de l'assistance globale de la communauté internationale.

VI. Les priorités d'une nouvelle mission

A. Bons offices politiques et réconciliation

45. La crise actuelle a suscité une incertitude considérable en ce qui concerne l'avenir politique du Timor-Leste, notamment pour ce qui est des conditions de la tenue des élections prévues pour 2007. Dans l'immédiat, les éléments politiques les plus préoccupants concernent la viabilité du nouveau gouvernement, le déséquilibre des pouvoirs entre le parti au pouvoir (le Fretilin) et les autres partis politiques, et la mesure dans laquelle la Constitution est mise à l'épreuve par les différentes interprétations avancées par divers partis. Après avoir consulté une vaste gamme d'interlocuteurs timorais, la mission d'évaluation a conclu que les efforts de mon Envoyé spécial devront se poursuivre de façon soutenue dans le cadre de la nouvelle mission, sous la forme de bons offices et de services de facilitation continus à l'appui du dialogue politique et de la réconciliation entre les communautés.

46. Il est essentiel que les stratégies adoptées pour faire face dans l'immédiat à la situation s'accompagnent de stratégies visant à s'attaquer aux sources de tension plus profondes grâce à un processus de dialogue politique et de réconciliation entre les communautés qui soient convenues et définies par les principaux acteurs nationaux. Si on ne s'en occupe pas, les griefs nourris de longue date et l'absence de mécanismes suffisamment inclusifs pour y répondre saperont l'actuelle fragile stabilité.

47. Le nouveau gouvernement prévoit d'engager un dialogue national vaste et inclusif englobant tous les secteurs de la société et visant à concilier les divergences aux niveaux local, régional et national. Mais les événements récents ont fragmenté et affaibli la capacité des dirigeants politiques de réunir toutes les parties intéressées dans un processus de dialogue et d'obtention d'un consensus. Il est donc nécessaire d'avoir un espace neutre et un processus permettant de déterminer les divisions les plus potentiellement dangereuses et d'y remédier. Il est essentiel que ce processus se déroule sous une direction et un contrôle timorais. On considère généralement que l'Église en particulier a une contribution majeure à apporter à ce dialogue.

48. Toutefois, les consultations avec des interlocuteurs timorais ont confirmé que la crise avait suscité un fort désir chez nombre de dirigeants politiques et communautaires timorais de voir l'ONU appuyer les efforts déployés par les Timorais pour promouvoir le dialogue politique et la réconciliation entre les communautés, avec sensibilité et en respectant pleinement la souveraineté nationale. La nouvelle mission, par ses bons offices, ses services de facilitation politique et, selon les besoins, de médiation, peut appuyer ces efforts nationaux et, grâce à un engagement soutenu auprès des principaux acteurs, aider à surmonter la crise politique et sécuritaire qui perdure. Ces efforts devraient viser à promouvoir un environnement politique et sécuritaire favorable à la tenue d'élections présidentielles et parlementaires et à l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables. Le suivi et l'analyse continus de l'évolution politique aux niveaux national et local sont essentiels à l'exercice de bons offices et de services de facilitation efficaces.

49. Dans le cadre de ses bons offices et services de facilitation politique, la nouvelle mission devrait tirer parti de l'expérience et des connaissances des partenaires pour appuyer l'élaboration et l'application par des protagonistes timorais d'une méthode intégrée pour procéder au dialogue politique et à la réconciliation entre les communautés. Il s'agirait notamment de : a) déterminer les ressources institutionnelles existantes et potentielles qui pourraient être mobilisées pour promouvoir le dialogue et la réconciliation aux niveaux national et local; b) s'assurer la participation de la population, y compris celle des femmes et des jeunes, à ces mécanismes; c) faire mieux comprendre à la population les questions essentielles auxquelles le pays est confronté et fournir une tribune au débat, en coordination étroite avec les institutions publiques, les partis politiques, l'Église et la société civile; d) appuyer l'élaboration de mécanismes de réconciliation que la population peut comprendre et accepter parce qu'ils sont fondés sur la coutume et que leur efficacité a été prouvée; e) créer des mécanismes qui peuvent fonctionner dans un environnement neutre et par lesquels les parties au conflit peuvent expliquer leurs positions, régler leurs divergences et élaborer ensemble des stratégies pour les résoudre; et f) appuyer le développement des capacités des institutions clefs à évaluer les progrès dans le renforcement de la capacité de résoudre les conflits. En outre, les compétences des femmes en matière de rétablissement et de consolidation de la paix devraient être utilisées et renforcées de façon à leur permettre de participer aux efforts de réconciliation des communautés et de cicatrisation des blessures, voire de diriger ces efforts.

B. Appui électoral

50. Aux termes de la Constitution timoraise, l'élection du Président et du Parlement doit être organisée avant le 20 mai 2007, date à laquelle les mandats de l'un et de l'autre expirent. Comme je l'ai dit dans mon rapport du 18 août 2005 (S/2005/533, par. 17), le Gouvernement, dans une lettre adressée à la Division de l'assistance électorale du Secrétariat par la Ministre de l'administration nationale, a demandé une assistance internationale pour rédiger le code électoral en vue des élections de 2007 et la fourniture de spécialistes de la gestion des élections et de la technologie de l'information. En réponse à cette demande, comme je l'indique dans mon rapport du 20 avril 2006 (S/2006/251, par. 11), le BUNUTIL a mis à la disposition du Gouvernement des conseillers en administration des élections et en

informatique, ainsi qu'un rédacteur juridique au titre d'une mission de courte durée. En outre, comme indiqué dans mon rapport du 17 janvier 2006 (S/2006/24, par. 23), une mission d'évaluation des besoins en matière d'assistance électorale a été dépêchée au Timor-Leste en novembre 2005 pour étudier l'environnement électoral du pays et déterminer les questions à résoudre pour assurer des élections crédibles en 2007. Par la suite, dans des lettres du Premier Ministre d'alors, M. Alkatiri (S/2006/39, annexe), du Ministre des affaires étrangères d'alors, M. Ramos-Horta (S/2006/157, annexe), et du Président Gusmão (S/2006/230, annexe), datées respectivement des 17 janvier, 2 mars et 2 avril 2006, le Gouvernement a demandé que l'ONU maintienne sa présence au Timor-Leste après l'expiration du mandat du BUNUTIL, pour veiller, notamment, à ce que ces élections, les premières depuis l'indépendance, se déroulent de façon libre et régulière. La mission d'évaluation multidisciplinaire a tenu compte de ces demandes ainsi que des observations et des conclusions de la mission d'évaluation des besoins électoraux menée en novembre 2005 pour déterminer le type d'assistance électorale à apporter dans le cadre de la nouvelle mission. Dans mon précédent rapport (S/2006/251, par. 50), je disais que la transparence du processus et l'organisation d'élections crédibles, avec la participation la plus large possible de l'électorat timorais, influeraient directement sur la légitimité de leurs résultats. Cela est maintenant devenu une gageure encore plus importante et plus cruciale.

51. La crise politique actuelle a encore érodé la confiance dans l'impartialité et la capacité des institutions publiques intéressées, notamment le Secrétariat technique de l'administration électorale et la Commission électorale nationale. Si le premier a établi une capacité suffisante pour organiser les élections locales, qui se sont déroulées en cinq phases en 2005, presque tous les interlocuteurs timorais ont convenu qu'une assistance internationale serait nécessaire pour des élections à l'échelle du pays. Il convient de rappeler que les élections nationales de 2001 avaient été organisées avec un appui considérable de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO). En outre, pour ce qui est des élections locales, les partis minoritaires et certains secteurs de la population estimaient que le Secrétariat technique, qui fait partie du Ministère de l'administration nationale, était étroitement associé au parti au pouvoir et n'était pas une entité impartiale. La Commission électorale nationale a été créée en vertu de la législation électorale locale pour satisfaire à la condition posée dans la Constitution (qu'il fallait qu'un organe électoral indépendant supervise le processus électoral), mais le financement fourni n'a pas été suffisant pour en assurer l'efficacité. Ses membres n'étaient pas rémunérés et ne recevaient pas l'appui administratif voulu. En outre, la Commission était un organe spécial qui a cessé d'exister après l'achèvement du processus d'élections locales. La nouvelle commission électorale nationale qui doit être créée pour superviser les élections de 2007 devrait recevoir un financement suffisant, être dotée du personnel voulu, et recevoir l'assistance technique nécessaire ainsi qu'un mandat législatif clair pour assurer la crédibilité du processus électoral.

52. Dans mon précédent rapport (S/2006/251, par. 8), je notais également les préoccupations de divers acteurs politiques quant au manque d'information sur certains points tels que le calendrier des élections et le code électoral. La mission d'évaluation des besoins en matière d'assistance électorale a souligné l'importance de larges consultations sur les questions touchant la politique électorale avant la rédaction du code électoral pour veiller à ce que ce dernier reflète, dans toute la mesure possible, les vues de toutes les parties timoraises intéressées. À cet égard, la

Ministre de l'administration nationale a fait savoir au BUNUTIL et à la mission multidisciplinaire d'évaluation que le projet de code électoral devrait être soumis au Parlement, où de «vastes consultations» pourraient se tenir, à temps pour que le Président puisse l'examiner et l'approuver en décembre 2006. En conséquence, au début de mai 2006, le Gouvernement a déposé deux projets de code électoral au Parlement, l'un régissant les élections législatives et l'autre l'élection présidentielle. Aucune loi distincte n'a été avancée pour la création d'une nouvelle commission électorale nationale, quoique des dispositions visant à établir un organe électoral indépendant figurent tant dans le projet de code pour les élections parlementaires que dans celui pour les élections présidentielles. Lors de sa session plénière du 11 juillet, le Parlement national a annoncé que le Fretilin avait de nouveau déposé les deux projets de loi électoraux, car, aux termes de la Constitution timoraise, tous les projets de loi dont est saisi le Parlement perdent leur validité si le gouvernement qui les a déposés est dissous. Le 18 juillet, les partis d'opposition ont présenté leurs propres codes électoraux pour examen au Parlement. Les codes régissant le processus électoral devront être adoptés avant octobre 2006, de même que toute loi prévoyant la création d'une nouvelle commission électorale nationale, surtout si celle-ci doit superviser le processus d'inscription des électeurs qui devrait commencer début novembre si l'on veut que les élections aient lieu en avril/mai 2007. Le processus de sélection et la réputation des membres de la commission devraient donner aux Timorais confiance en sa compétence et son indépendance dans la supervision du processus électoral.

53. La mission d'évaluation a tenu des consultations avec tous les partis politiques et avec des organisations de la société civile, et a entendu un large éventail d'opinions sur le calendrier et le déroulement des élections présidentielles et parlementaires. Certains interlocuteurs timorais ont fait savoir qu'ils préféreraient que les élections présidentielles se tiennent avant les élections parlementaires, tandis que d'autres, notamment la Ministre de l'administration nationale, ont exprimé une préférence pour l'inverse, surtout au vu de la possibilité d'un deuxième tour. Les considérations administratives et financières argueraient en faveur de la tenue des deux élections le même jour. Durant le séjour de la mission d'évaluation au Timor-Leste, un certain nombre de protagonistes timorais, notamment le Président Gusmão, ont demandé que l'on tienne les élections plus tôt, en 2006. D'aucuns ont exprimé des préoccupations quant à la tenue d'élections pendant la saison des pluies entre novembre et mars; la mission d'évaluation a souligné les nombreux problèmes qui se posaient du point de vue des préparatifs et a conclu qu'il n'était pas faisable d'organiser les élections plus tôt. Parmi les problèmes il y avait l'environnement politique après la crise qui avait fracturé la communauté nationale; le fait que le public n'avait pas pleinement confiance dans le processus électoral géré par le Gouvernement; les conditions et les institutions de sécurité précaires; les personnes déplacées à l'intérieur du pays et un climat de peur et de méfiance entre différents éléments de la population; l'absence d'un cadre juridique régissant le processus électoral et la nécessité d'un processus de consultation inclusif; les besoins en matière de capacité et le fait que le mandat des autorités électorales présentait des lacunes; le manque de ressources des partis politiques d'opposition; le manque de fiabilité des bases de données servant à l'identification des électeurs et la nécessité de délivrer de nouvelles cartes d'électeur; et la nécessité généralisée d'informations impartiales concernant les élections et les questions de gouvernance connexes. La mission d'évaluation a souligné aux autorités, aux partis politiques et à la société civile timorais qu'il fallait le temps voulu, la préparation et des consultations

adéquates si l'on voulait surmonter ces problèmes avant de tenir des élections crédibles. Il était également nécessaire d'avoir une décision représentant le consensus le plus large possible sur la chronologie et les dates des élections.

54. Outre fournir l'appui technique et logistique requis au processus électoral, la nouvelle mission, en consultation avec les parties timoraises intéressées, devra aborder la question de la façon de promouvoir la confiance politique dans le processus électoral. La mission d'évaluation a consulté ses interlocuteurs sur quatre options concernant l'ampleur de la participation éventuelle de l'ONU au processus électoral; la fourniture d'une assistance technique en matière d'élections; l'observation du processus électoral; la « certification » du processus électoral; et des élections gérées par l'ONU. Un processus électoral géré par l'Organisation ne pourrait apporter qu'une contribution limitée au renforcement de la capacité locale de tenir à l'avenir des élections équitables et transparentes. La meilleure autre façon d'avoir des garanties solides quant à l'intégrité du processus électoral serait que l'ONU « certifie » ce processus. Si le Gouvernement en fait la demande, cela pourrait se faire par le déploiement d'une petite équipe des Nations Unies au Timor-Leste à la fin de chaque phase du processus électoral pour déterminer si ce dernier s'est déroulé de façon satisfaisante. Une certification positive par l'équipe, sur la base de critères à déterminer avant le début du processus électoral, serait une condition préalable nécessaire pour que la phase suivante puisse démarrer. Si cette approche est approuvée, les domaines électoraux suivants seraient soumis au processus de certification : a) le cadre juridique; b) les autorités électorales; c) l'inscription des électeurs; d) l'enregistrement des partis politiques et des candidats; e) la période de campagne; f) les activités le jour du scrutin; g) les procédures de décompte des voix; et h) le règlement des contestations.

55. Parallèlement à ce processus de certification, il faudrait apporter une assistance technique, comme demandé par le Gouvernement, par l'intermédiaire de la composante électorale de la mission, en coopération avec le PNUD. Les observateurs électoraux de la mission apporteraient leur assistance dans les domaines de l'administration générale des élections et des conseils en matière politique; le cadre juridique (y compris les règlements et procédures); l'inscription des électeurs et les technologies de l'information; les questions d'égalité des sexes, y compris la promotion de l'égalité de participation des femmes; la planification opérationnelle et la logistique; la formation; et les opérations sur le terrain. L'assistance sera fournie essentiellement par l'intermédiaire du service d'administration de la justice de la mission, mais en coordination étroite avec la composante électorale, afin de renforcer et de faire largement connaître les mécanismes de règlement de façon que les plaintes, les appels et les contraventions soient jugés promptement et dans la transparence. Le PNUD, dont les activités seraient financées par des contributions volontaires, se concentrerait sur la formation d'observateurs nationaux et internationaux et d'agents des partis, les achats, l'assistance aux activités d'éducation civique et d'éducation des électeurs en collaboration avec la nouvelle Commission électorale nationale et la Division de l'assistance électorale, la formation et l'assistance matérielle aux partis politiques par l'établissement de centres de ressources des partis politiques selon les besoins, et le renforcement des capacités à long terme allant au-delà du processus électoral de 2007. Le chef des observateurs électoraux de la nouvelle mission et le PNUD devront également travailler en coordination étroite avec tous les services internationaux d'assistance électorale, y compris les sources bilatérales et les autres

sources multilatérales, pour assurer la cohérence des conseils et éviter le chevauchement des efforts.

C. L'appui au secteur de la sécurité

1. Vue d'ensemble

56. Les carences institutionnelles de la Police nationale et des Forces armées timoraises sont au cœur de la récente crise au Timor-Leste. Après que près de 600 des 1 400 membres des forces armées, en majorité originaires des districts de l'ouest, aient abandonné leurs casernes, et après les violents affrontements en avril et mai entre les membres restants de ces forces d'une part et les soldats rebelles, les policiers et les civils de l'autre, l'armée timoraise a cessé d'être une force nationale pleinement opérationnelle. Elle s'est en outre acquise la méfiance de nombre de Timorais qui auparavant la respectaient en tant que légataire de l'aile armée du mouvement d'indépendance, la Falintil. Depuis ces événements, les membres restants de la force sont restés à toutes fins pratiques cantonnés à Dili, Metinaro et Baucau.

57. L'origine de la crise interne de l'armée timoraise remonte toutefois à sa création et au recrutement de son premier bataillon en février 2001. La perception de favoritisme envers les membres de la Falintil originaires de l'est lors du recrutement du premier bataillon et le choix du premier haut commandement de la force n'a été compensée que partiellement lorsque le deuxième bataillon a été recruté en 2002-2003. Les nouvelles recrues venaient davantage de l'ouest que de l'est, mais leur jeunesse les excluait des postes supérieurs de commandement et a créé un écart générationnel au sein de la force. Le récent départ de près d'un tiers des membres de la force a accentué le déséquilibre régional dans sa composition. Il n'y a pas de consensus national clair sur la nature et l'ampleur des changements à apporter aux Forces armées timoraises à la suite des événements récents, mais tous les interlocuteurs de la mission d'évaluation s'attendent à ce que la force continue d'exister sous une forme ou une autre.

58. Les problèmes initiaux de l'armée timoraise ont été encore exacerbés par le fait que l'on n'a établi ni cadre juridique régissant ses activités, ni mécanisme de contrôle civil, ni politique globale de sécurité nationale. L'insuffisance des ressources fournies à l'armée est, dans une importante mesure, le résultat du développement institutionnel extrêmement limité du Ministère de la défense. Il n'y a pratiquement aucune législation ni procédure interne de réglementation de la force et du Ministère lui-même, le résultat étant un contrôle civil inadéquat de l'armée. Les ressources affectées au développement du Ministère, y compris des postes d'administration devant être occupés par des Timorais, n'ont pas été utilisées. Selon certains, les conseillers internationaux auraient travaillé à contre-courant les uns des autres. En l'absence d'un organe susceptible de centraliser le développement coordonné de l'ensemble du secteur de la sécurité (comme le Conseil national de sécurité qui existait sous l'ATNUTO), la carence relative des Forces armées timoraises est devenue source de tensions croissantes tant au sein de la force que dans ses relations avec la Police nationale timoraise.

59. Les postes centraux de la Police timoraise dans les districts nationaux et à Dili se sont désagrégés après les violents événements d'avril et mai, de même que les unités spéciales de police en poste dans les districts de Bobonaro, Aileu et Baucau.

Un nombre considérable des chefs des postes et d'autres officiers supérieurs de la Police nationale ainsi que des membres des unités spéciales ont été impliqués dans les troubles. La mission d'évaluation a mené une étude d'ensemble de la structure et de la performance de la Police nationale dans tout le pays afin de déterminer les causes de la désagrégation des forces de l'ordre, en particulier à Dili, ainsi que dans les zones mal desservies.

60. Il ressort clairement de cette étude que, s'il est vrai que des progrès réels ont été accomplis dans certains domaines de la capacité policière timoraise depuis 2002, en particulier les aspects opérationnels, le cadre institutionnel de la police nationale reste faible. Le Ministère de l'intérieur a non seulement négligé le développement institutionnel de la Police nationale, mais n'a même pas réussi à renforcer sa propre capacité, surtout dans les domaines de l'élaboration des politiques, de la planification, de l'établissement du budget et des affaires législatives, et s'est régulièrement immiscée dans les activités de la police à tous les niveaux, y compris les opérations policières et les décisions en matière de personnel. Le Ministère est souvent intervenu arbitrairement dans les procédures disciplinaires, de recrutement et de promotion. La mésutilisation du système de promotion a eu pour résultat une organisation pléthorique dépourvue de capacités cruciales aux niveaux moyen et inférieur de la gestion. En outre, le Ministère a acheté des armes, en particulier à canon long, sans se soucier des besoins effectifs des opérations de police, et n'en a pas géré adéquatement la distribution dans des conditions de sécurité.

61. Les carences administratives et organisationnelles de la Police nationale timoraise, alliées à l'ingérence politique répétée du Ministère de l'intérieur, en ont sérieusement affecté l'efficacité générale, le professionnalisme et la crédibilité de ses membres. L'assistance internationale apportée à la Police nationale depuis 1999, quoique considérable, n'a pas été suffisamment coordonnée et adaptée de façon à appuyer comme il le fallait le développement institutionnel à long terme. Une assistance supplémentaire au développement est nécessaire dans le domaine du financement, de la planification et de l'exécution du budget, des achats, de l'approvisionnement et de l'entretien, des systèmes de communication et de la gestion d'ensemble. En outre, la structure organisationnelle du quartier général de la police est devenu par trop complexe, tandis que la création de plusieurs unités spécialisées réduisait l'affectation de ressources dont on a grand besoin pour appuyer les activités de police générales et orientées sur la communauté.

62. L'analyse par la mission d'évaluation de la situation des forces armées et de la Police nationale a fait ressortir que les difficultés dans ces deux institutions sont liées. C'est pourquoi, si l'on veut surmonter efficacement la crise récente, il faudra une approche globale du secteur de sécurité, coordonnant les efforts de réforme dans le domaine policier et celui de la défense. À cet égard, la mission d'évaluation recommande l'établissement d'une étude d'ensemble faisant intervenir tous les éléments intéressés du Gouvernement ainsi que la société civile, sur le rôle et les besoins futurs du secteur de la sécurité, tant ceux de l'armée que ceux de la police. Il faudrait y évaluer les menaces, tant intérieures qu'extérieures, auxquelles est confronté le Timor-Leste, et les options de développement du secteur. L'étude devrait également porter sur les réelles difficultés auxquelles le secteur a été confronté jusqu'ici, y compris les tensions entre la police et l'armée, et les façons dont on pourrait modifier les relations entre elles pour les faire passer de la rivalité à la coopération.

2. Appui aux Forces armées timoraises et au Ministère de la défense

63. Avant la crise, dans sa lettre du 2 avril (S/2006/230, annexe), le Président Gusmão a demandé au Conseil de sécurité d'autoriser l'ONU à déployer 8 à 10 conseillers internationaux pour aider à renforcer la mise en place de capacités institutionnelles dans le domaine de la défense. Le 7 juillet, M. Ramos-Horta, en sa qualité de Ministre chargé de la coordination, a écrit à mon Envoyé spécial pour demander cinq conseillers civils pour le Ministère de la défense et quatre conseillers militaires pour l'armée. La nouvelle mission, de concert avec des programmes consultatifs bilatéraux, devrait pouvoir donner des conseils dans les domaines des finances, du budget et des achats; de la valorisation des ressources humaines, y compris les promotions, les cessations de service, le code de discipline militaire et la formation; aider à assurer que le développement de l'armée est conforme à ses objectifs stratégiques à long terme; et aider à assurer que l'approche à la réforme du secteur de la sécurité est globale, intégrant les besoins tant de l'armée que de la police et suivant la mise en place des mécanismes de contrôle connexes. Le rôle de la mission sera probablement de se concentrer sur le cadre général de développement de l'armée et de la Police, en particulier leur rôle en tant qu'institutions nationales, et sur la mise en place d'un mécanisme de contrôle approprié ainsi que d'apporter une assistance limitée dans des domaines essentiels comme la gestion des ressources humaines. Les programmes de coopération bilatéraux s'occuperont probablement d'autres besoins en matière de développement et de formation. Il est probable que l'on déterminera d'autres besoins spécifiques en matière consultative dans l'étude proposée.

3. Appui à la force de police nationale et au Ministère de l'intérieur

64. Conformément à la lettre du Gouvernement timorais en date du 11 juin (S/2006/383, annexe), et sur la base des conclusions de la mission d'évaluation, le rôle principal de la nouvelle mission dans le domaine policier comporterait deux volets et elle s'en acquitterait dans le cadre d'un mandat dans lequel le rôle d'exécution de la police serait prédominant. Premièrement, dans l'immédiat, lors de la phase intérimaire, la mission, comme on le lui a demandé, aiderait le Gouvernement timorais à maintenir l'ordre public en apportant des services de police exécutive, selon les besoins, dans tout le pays, y compris les zones de retour des personnes déplacées, et en commençant une opération de reconstitution progressive de la Police nationale. Deuxièmement, la mission aviserait et appuierait le Gouvernement dans la réforme, la restructuration et la reconstitution de ses services policiers et du Ministère de l'intérieur. Certes, au cours des premiers mois de la mission la priorité irait aux opérations de police exécutive et à la reconstitution de la Police nationale, mais les consultations, la planification et la préparation de la réforme, de la restructuration et de la reconstitution de la Police nationale se dérouleraient simultanément pour promouvoir la remise en état rapide de l'institution. Ces activités viseraient à mettre sur pied et à appuyer une police locale crédible qui, entre autres, faciliterait le retour librement consenti dans leurs résidences et communautés des personnes déplacées à l'intérieur du pays – préoccupation prioritaire en cette étape critique – et inspirerait une plus grande confiance du public dans la Police nationale en tant que garante impartiale et fiable de la sécurité.

65. Dans son rôle de force policière exécutive, la composante Police de la mission adopterait une approche axée sur la communauté, travaillant en coopération étroite

avec la Police nationale timoraise, tout en établissant le contact avec la société civile et le grand public. Il sera crucial de préciser les aspects fondamentaux des dispositions en matière de police avec le Gouvernement, y compris les dispositions concernant les attributions respectives de la police des Nations Unies et de la Police nationale timoraise pour ce qui est du commandement et du contrôle au niveau central et à celui des districts, ce que la mission d'évaluation n'a pas pu faire car elle est partie avant l'investiture du nouveau gouvernement. Des négociations plus poussées entre l'ONU et le Gouvernement timorais devraient être menées à bien avant le déploiement de la nouvelle mission afin de s'accorder sur les modalités de ces dispositions. Bien sûr, lorsqu'elle assumerait des fonctions de police exécutive, la mission consulterait régulièrement le Gouvernement sur les questions touchant l'exécution d'opérations générales de police et le maintien de la situation générale concernant l'ordre public.

66. En collaboration avec le Ministère de l'intérieur, les policiers des Nations Unies procéderaient au recensement et à l'identification de tout le personnel de la Police nationale timoraise, en commençant par Dili. Tous les membres de la Police nationale timoraise se verraient délivrer des cartes d'identité provisoires sauf ceux contre qui il y aurait eu des allégations de violation des droits de l'homme ou de conduite criminelle; ces derniers seraient mis en disponibilité jusqu'à ce que ces allégations aient été examinées. Les membres de la Police nationale dotés de cartes d'identité reprendraient progressivement leurs activités et travailleraient aux côtés des policiers des Nations Unies dans les opérations de police quotidiennes.

67. Pour remédier aux carences institutionnelles de la Police nationale timoraise, il est proposé que la mission aide à en développer la capacité opérationnelle et administrative, à en renforcer l'indépendance opérationnelle et les structures et procédures internes de suivi des responsabilités ainsi que les mécanismes de contrôle externes, et à établir les moyens institutionnels de coordination avec le secteur de la défense. L'importance et la nature de la participation de la mission à ces domaines varieraient selon les besoins, et selon l'ampleur de l'assistance apportée par les partenaires bilatéraux et multilatéraux. La constance et la cohérence de l'appui international seront d'importance critique pour assurer l'efficacité générale.

68. Les efforts actuellement déployés par l'ONU pour renforcer la capacité opérationnelle de la Police nationale timoraise et améliorer la qualité de son personnel devraient se poursuivre avec la nouvelle mission. On s'attacherait surtout à aider la Police nationale à rationaliser sa structure organisationnelle et sa capacité opérationnelle; à élaborer et mettre en œuvre un programme global d'approbation et de certification; à contribuer aux programmes de formation spécialisée dans tous les domaines thématiques pertinents du travail de police, y compris des systèmes de formation en matière de droits de l'homme et d'encadrement; et à établir un solide programme de mentorat en cours d'emploi pour les postes de direction et promouvoir la participation des femmes tant au quartier général de la Police nationale que dans les districts. Dans la mesure où l'insuffisance de l'appui logistique, le manque de ressources et l'inadéquation des systèmes administratifs entravent considérablement le fonctionnement opérationnel de la Police nationale, il serait essentiel d'en renforcer les systèmes de communication et d'information, la gestion et l'entretien du parc automobile, le budget et les finances, les réseaux de distribution d'électricité, et d'autres services logistiques cruciaux afin de la renforcer en tant qu'institution. Je demanderais donc aux partenaires donateurs

d'apporter l'assistance requise pour étayer la capacité administrative de la Police nationale timoraise afin de renforcer l'efficacité opérationnelle du service. Dans le même temps, je recommanderais la création d'une équipe d'appui administratif formée de conseillers civils spécialisés, au sein de la composante Police de la nouvelle mission, pour aider la Police nationale à identifier les lacunes critiques, assurer une approche cohérente au développement de sa capacité administrative et attirer l'appui des donateurs.

69. Afin de restaurer la crédibilité du service et assurer une application des lois efficace et équitable, il faudrait assurer l'indépendance opérationnelle de la Police nationale. Il conviendrait de renforcer les mécanismes internes de suivi des responsabilités, comme le Bureau d'éthique professionnelle de la Police nationale timoraise, de même que les structures externes de contrôle et d'appui. Ceci requerrait en particulier l'octroi au commandant général de la Police nationale des pleins pouvoirs en matière opérationnelle, la mise en place de procédures de nomination et de promotion fondées sur le mérite et l'établissement d'un système de discipline interne efficace qui soit indépendant du Ministère de l'intérieur tout en étant transparent pour le public. L'une des priorités essentielles serait de renforcer les capacités du Ministère de l'intérieur, y compris en ce qui concerne l'élaboration des politiques, la planification, la rédaction des projets de loi, l'établissement du budget, les achats, les relations interministérielles et l'information. Des changements législatifs seraient aussi nécessaires afin d'ôter au Ministère tout pouvoir concernant les activités de police opérationnelle et l'administration du personnel policier. Parmi les autres importants mécanismes de contrôle qu'il faudrait renforcer davantage on peut citer le Parlement, le Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice et le Bureau de l'Inspecteur général. S'il est vrai que la nouvelle mission ne sera pas directement responsable de l'assistance dans ces domaines, elle n'en devrait pas moins jouer un rôle consultatif et de promotion essentiel, et faciliter et coordonner l'appui international fourni par les partenaires bilatéraux et multilatéraux.

70. Au cours de la période menant aux élections de 2007 et pendant ces élections, la police des Nations Unies devrait aider le Gouvernement et la Police nationale à assurer un environnement sûr dans lequel des élections crédibles peuvent se dérouler dans tous les districts. Élément central de ce rôle : il faudrait que les policiers des Nations Unies assurent une formation et apportent leurs compétences pour établir un plan global de sécurité des élections, en envisageant des scénarios concernant la sécurité tant avant qu'après les élections. Il importerait d'assurer que la communauté ait connaissance des mesures de sécurité que doit appliquer l'ONU en coopération avec la Police nationale timoraise pour assurer que les élections se déroulent de façon pacifique et ordonnée, et participe à ces mesures.

4. Appui militaire international

71. La menace la plus immédiate au maintien de la stabilité vient du fait qu'on a perdu la trace de nombreuses armes de police et de quelques armes militaires, et l'on suppose qu'elles se trouvent à présent sous le contrôle de particuliers et de groupes organisés. Une composante Police des Nations Unies aurait besoin de l'appui d'une petite composante militaire onusienne pour appuyer, renforcer ou remplacer la capacité policière lorsqu'une capacité militaire spécifique se révèle nécessaire. La présence d'armes illégales à Dili constitue une menace pour la

protection de la mission, menace que l'on peut contrer avec une protection armée statique de niveau moyen.

72. Nonobstant les relations harmonieuses entre le Timor-Leste et l'Indonésie sur le plan politique, il y a eu plusieurs incidents frontaliers potentiellement dangereux au cours des sept derniers mois. À trois occasions, fin 2005 et début 2006, l'intervention impartiale de militaires non armés du BUNUTIL a empêché une escalade de la violence entre communautés frontalières. Le risque de violence occasionnelle dans la région frontalière est accru par les ressources et l'appui limités dont dispose l'unité de la Police nationale qui patrouille le long de la frontière. La présence d'anciens réfugiés résidant dans les districts frontaliers à l'intérieur du Timor occidental continue aussi de représenter une cause potentielle d'instabilité. D'anciens membres des milices vivent dans ces communautés déplacées mais on n'estime pas qu'elles représentent actuellement une menace directe à la paix et la sécurité du Timor-Leste.

D. Promotion des droits de l'homme et de la justice

1. Droits de l'homme et justice transitionnelle

73. La crise s'est accompagnée de graves violations des droits de l'homme. Les violents événements d'avril et de mai ont fait au moins 37 morts et plus de 150 blessés et entraîné le déplacement d'environ 150 000 personnes. Certaines personnes et familles ont fait l'objet de menaces en raison de leur affiliation politique ou de leur origine régionale, et il y a eu d'importants dégâts matériels, en particulier à Dili, où des habitations ont été pillées et incendiées. Les arrestations et les détentions arbitraires pratiquées par les forces armées ont constitué un autre sujet de grave préoccupation.

74. Dans l'ensemble, la population timoraise considère que ceux qui ont commis des violations des droits de l'homme au cours de cette période et ceux qui ont une part de responsabilité dans la crise doivent être tenus comptables de leurs actes. L'appui enthousiaste apporté à la création de la Commission spéciale indépendante d'enquête reflète la préoccupation qu'inspire à beaucoup de Timorais l'émergence d'une culture de l'impunité dans le pays, qui a ses racines dans la politisation de la police et des forces armées et l'ingérence du pouvoir dans l'administration de la justice, ainsi que dans l'insuffisance de la discipline et de la surveillance dans le secteur de la sécurité. Ces problèmes sont antérieurs à la crise actuelle et font ressortir la nécessité d'une participation stratégique à long terme de l'ONU dans la lutte contre l'impunité et le renforcement du système de justice et des structures nationales de responsabilisation et de protection des droits de l'homme et la nécessité de stratégies correspondantes à court terme avant les élections de 2007.

75. À en juger par la manière dont les institutions nationales de défense des droits de l'homme, dont le Bureau du *Provedor* des droits de l'homme et de la justice, le Parlement et la société civile ont réagi à la crise récente, les tentatives de renforcement des capacités en matière de droits de l'homme ont porté des fruits dans certains domaines, mais des mécanismes régulateurs plus efficaces sont nécessaires. À cet égard, le Bureau du *Provedor* et les organisations non gouvernementales s'occupant des droits de l'homme, qui ont constitué un réseau commun de suivi pour remédier aux conséquences de la crise, ont fait preuve d'une détermination et d'une efficacité remarquables dans des circonstances difficiles.

De même, il faudrait redoubler d'efforts pour renforcer les capacités locales de suivi de la situation des droits de l'homme, tant à Dili que dans les districts, et faire comprendre l'importance de questions sensibles touchant les droits de l'homme, telles que la nécessité d'empêcher les ingérences politiques dans le secteur de la sécurité, afin d'éviter que les récents événements ne se reproduisent. Le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a l'intention, en s'appuyant sur la composante droits de l'homme de la nouvelle mission, de fournir davantage d'assistance dans ces domaines, en mettant un accent particulier sur la protection des droits des groupes vulnérables touchés par la crise, notamment les femmes, les enfants et les jeunes. Sensibiliser la population aux droits de l'homme en lui rendant compte de l'application des traités pertinents et lui donner les moyens de comprendre ces droits et de les faire valoir contribuera en outre à faire progresser la réconciliation nationale et à créer un climat politique propice à la tenue d'élections crédibles.

76. En 1999 et auparavant, l'ATNUTO a créé des mécanismes de justice transitionnelle en vue de remédier aux graves violations des droits de l'homme, dont celui concernant les crimes graves et la Commission Accueil, vérité et réconciliation, que l'ONU a continué à aider après 2002. La réapparition de clivages antérieurs à 1999 a mis en lumière la nécessité d'affronter le passé pour construire le pays. Selon la mission d'évaluation, l'exigence de justice et de transparence qu'ont suscitée les crimes graves commis en 1999 continue à revêtir une importance fondamentale dans la vie de nombreux Timorais. Au nombre des questions en suspens concernant les crimes graves figure la poursuite des personnes accusées d'avoir commis de tels crimes après la suppression du Groupe des crimes graves et des groupes spéciaux sur les crimes graves, en mai 2005. De même, de nombreuses enquêtes sur les crimes graves commis en 1999 n'ont jamais été menées à leur terme en raison de la clôture de l'instruction en novembre 2004. Il y a lieu que le Bureau du Procureur général détermine, avec l'aide de la communauté internationale, le champ et l'ordre des enquêtes à mener sur les affaires de crimes graves en suspens et mène ces enquêtes à une conclusion. Il y a lieu également que le Bureau du Procureur général détermine sans délai l'importance des dégâts qui ont été causés pendant les troubles de mai 2006 aux registres de crimes graves placés sous sa garde, ou des pertes de ces registres.

77. Tout aussi importante est la nécessité, pour la population, de panser les blessures causées par les crimes graves commis en 1999 et de se réconcilier. À cet égard, il est possible de s'appuyer sur le précédent créé par les programmes de réconciliation de la Commission Accueil, vérité et réconciliation et les consultations entreprises à l'échelle nationale pour aider à faire comprendre le rapport final de la Commission. Le Parlement n'a pas encore examiné la recommandation de la Commission tendant à créer une institution qui prenne le relais de ses travaux dans ce domaine.

78. Dans mon rapport sur la justice et la réconciliation au Timor-Leste, je recommande la création d'un fonds de solidarité des Nations Unies auquel les États Membres pourraient verser des contributions volontaires pour financer un programme destiné à faciliter le rétablissement de la cohésion sociale et un autre concernant la justice. Le premier de ces programmes viserait en particulier à appuyer les efforts qui sont faits pour aider les victimes des crimes graves commis en 1999 et leurs parents proches au moyen de mesures cohésives collectives et individuelles, et de mesures de réconciliation. Le deuxième aurait notamment pour

but de constituer une équipe d'enquêteurs expérimentés, conduite par un spécialiste international des crimes graves, qui assumerait les fonctions d'enquête assignées à l'ancien groupe des crimes graves et achèverait d'instruire les affaires relatives aux crimes graves datant de 1999 restées en suspens. Il viserait également à apporter au pays une assistance internationale dans le domaine de la justice et de l'état de droit pour que les institutions concernées soient mieux à même de poursuivre les auteurs des crimes graves commis en 1999, conformément à la demande du Gouvernement du Timor-Leste. L'achèvement des enquêtes aiderait le Bureau du Procureur général à instruire les affaires en suspens.

2. Administration de la justice

79. Dans mon précédent rapport (S/2006/251, par. 14), j'ai indiqué que le secteur de la justice demeure l'un de ceux où une assistance continue d'être particulièrement impérative. La crise a aggravé sensiblement les problèmes auxquels se heurte le système judiciaire et accru de ce fait la nécessité d'une aide internationale.

80. Selon la mission d'évaluation, le résultat le plus notable du développement du secteur judiciaire a été la création d'un centre de formation judiciaire qui fournit une formation générale et une formation professionnelle aux candidats à des postes nationaux de juge, de procureur, de défenseur public et d'administrateur de tribunal. Ce centre, qui continue à recevoir un appui technique du PNUD, dispense également des cours de portugais, qui est la langue de travail du système judiciaire. Le personnel des tribunaux timorais est largement persuadé que la fourniture d'une formation supplémentaire lui serait utile et les améliorations apportées au fonctionnement du Centre ont permis de progresser en ce sens. Les 27 premières personnes qui ont achevé les 18 mois de formation juridique au Centre sont entrées en fonction comme stagiaires en juin 2006.

81. Bien que le Centre constitue un élément clef du développement du secteur judiciaire, de graves problèmes demeurent. Le système judiciaire, en particulier les tribunaux, est très centralisé et la délégation de pouvoir ou de responsabilité y est restreinte. De ce fait, la prise des décisions est souvent retardée ou laissée en suspens, généralement au détriment de l'efficacité. Conjuguée au fait que le développement des capacités institutionnelles laisse à désirer, cette centralisation entrave la création de structures de gestion et de services administratifs, qui s'effectue en grande partie ponctuellement. De plus, elle a des effets négatifs sur l'esprit d'initiative des acteurs à tous les niveaux du système judiciaire. Des problèmes de leadership et de gestion se posent également dans les services chargés des poursuites, où la qualité de la prise de décisions est variable et ne témoigne pas d'une vision d'ensemble cohérente. De plus, d'importants problèmes logistiques se posent à l'échelle du secteur de la justice en raison de l'éloignement de certaines populations et de problèmes liés par exemple à la transmission des notifications faites par les tribunaux et au transport des détenus au tribunal, dont on ne s'est pas encore occupé. La plupart des tribunaux sont adaptés aux besoins du système judiciaire et bien entretenus dans l'ensemble mais pratiquement aucune sécurité n'y est assurée et rien n'est prévu pour prêter assistance aux témoins et aux victimes, situation qui est particulièrement préjudiciable aux femmes et aux enfants.

82. Bien qu'il y ait eu des progrès en ce qui concerne le développement des capacités, peu de choses ont été faites pour encourager les stagiaires à s'occuper

activement de leur formation professionnelle. La mission d'évaluation a relevé avec préoccupation à ce propos qu'on ne savait pas très bien comment la période probatoire des stagiaires, au cours de laquelle ils s'acquitteront de fonctions liées à leur future carrière de juge, de procureur ou de défenseur public, allait se dérouler. De même, les conditions de leur sélection à l'issue des stages n'ont pas été clairement définies.

83. L'achèvement des Codes de procédure pénale et civile est un fait positif, mais des mesures doivent être prises pour que le cadre juridique national soit cohérent. Les lois sont souvent établies par différents groupes, notamment des conseillers internationaux, dont aucun mécanisme ne permet apparemment d'harmoniser les travaux. Le cloisonnement des travaux de rédaction entraîne de nombreux retards, notamment dans la rédaction de la loi organique destinée à organiser le Bureau du Procureur général et dans celle des textes de loi concernant l'organisation de la profession juridique, la violence au foyer et d'autres questions concernant la justice entre les sexes.

84. L'usage courant du portugais demeure peu répandu dans l'ensemble du système judiciaire et le passage au portugais est largement considéré comme le plus grand obstacle à son développement. Le tetum étant en pratique la langue de travail de la plupart des magistrats, un plan d'action linguistique prévoyant la fourniture d'une formation linguistique intensive à tous les personnels du système judiciaire devrait être élaboré, financé et appliqué d'urgence. Les nouvelles lois rédigées en portugais doivent être traduites officiellement en tetum pour être portées à la connaissance du public.

85. Par ailleurs, selon la mission d'évaluation, la population fait très peu confiance au système judiciaire, ce qui tient au fait que la période d'occupation indonésienne ne l'y a pas incitée mais aussi au fonctionnement du système judiciaire, peu satisfaisant jusqu'à présent. Les femmes et les mineurs, en particulier, ont des difficultés à saisir les tribunaux. Le jugement des affaires criminelles par les procureurs publics et les tribunaux est perçu comme inefficace et inefficace. On estime même dans certains cas qu'il est soumis à l'influence de tierces parties. Le rôle de la défense est faible, tant en ce qui concerne les avocats commis d'office que les avocats privés. La population considère en outre généralement que, le plus souvent, le système judiciaire faillit à sa responsabilité de demander des comptes aux auteurs d'infractions et de fournir un recours adéquat dans les différends civils.

86. Depuis les récents événements, le système judiciaire est confronté à de nouveaux problèmes. Le premier tient au grand nombre de prévenus mis en détention pendant la période de troubles qui attendent d'être jugés. En cas de nouveaux troubles, leur nombre s'accroîtrait et, en tout état de cause, la présence renforcée de la police internationale à Dili peut entraîner un plus grand nombre d'arrestations et de poursuites. Les affaires politiquement sensibles liées aux événements récents qui sont déjà instruites ou pourraient l'être, comme suite à l'enquête menée par la Commission spéciale d'enquête indépendante, exigeront beaucoup de travail des magistrats et, comme le Gouvernement l'a fait observer, nécessiteront la participation directe d'un nombre supplémentaire de juges, de procureurs, d'avocats de la défense et d'administrateurs de tribunaux internationaux ayant suffisamment d'expérience.

87. Comme indiqué au paragraphe 78 ci-dessus, dans mon rapport sur la justice et la réconciliation au Timor-Leste, je recommande la création d'une équipe

d'enquêteurs expérimentés, qui serait dirigée par un spécialiste international des crimes graves et bénéficierait de suffisamment de ressources pour assumer les fonctions d'enquête assignées au Groupe des crimes graves et achever rapidement d'instruire les affaires relatives aux crimes graves commis en 1999 qui sont en suspens. Cette équipe ferait partie du Bureau du Procureur général. Quand les personnes accusées de crimes graves qui ont été arrêtées après la suppression des groupes spéciaux sur les crimes graves seront jugées, il faudra davantage de juges, de procureurs et d'avocats de la défense internationaux chevronnés.

88. La mission d'évaluation a conclu que les problèmes auxquels doit faire face le système judiciaire sont si considérables et d'une importance telle qu'il faudrait soumettre celui-ci à un examen indépendant et complet, qu'il faudrait mener avec la participation de tous les éléments concernés du Gouvernement et de la société civile et qui devrait déboucher sur un plan stratégique de développement du système judiciaire.

89. Dans les prisons, les détenus sont peu nombreux, les effectifs du personnel pénitentiaire sont stables et peu d'incidents mettent en péril la sécurité, mais l'absence d'une stratégie globale de développement, notamment d'une stratégie cohérente de renforcement des capacités du personnel d'encadrement, ainsi que l'inadéquation des infrastructures et des institutions compromettent la sécurité et la prise en charge d'une population carcérale plus nombreuse et plus endurcie. Ces difficultés, qui sont antérieures à la crise actuelle, pourraient être aggravées par l'accroissement des activités judiciaires susceptibles de résulter de la crise et du déploiement d'une force de police des Nations Unies demandé par le Gouvernement timorais. La nouvelle mission, qui disposerait d'une entité consultative en matière de prisons, devrait faciliter le règlement de ces problèmes.

90. Selon la mission d'évaluation, il faudrait continuer à appliquer la stratégie de transition du BUNUTIL tendant à transférer au PNUD le personnel recruté sur le plan international que l'ONU a fourni au secteur judiciaire et l'étendre à tout le personnel opérationnel, à la seule exception de l'équipe des enquêteurs sur les crimes graves du Bureau du Procureur général qui, en tant qu'entité ayant des responsabilités internationales, devrait être financée par le budget de la nouvelle mission. La mission elle-même devrait disposer d'une petite équipe qui lui donne des conseils sur l'assistance à fournir au système judiciaire pour qu'il puisse se développer – y compris au sujet des questions le concernant qui ont des répercussions sur elle, de l'équité entre les sexes, de la conduite des enquêtes sur les crimes graves et du règlement des questions relatives à ces crimes – et qui facilite les relations entre les composantes du système pénal et les autres secteurs. Cette équipe faciliterait également la conduite de l'examen indépendant proposé.

E. Renforcement des capacités institutionnelles, gouvernance et développement

91. La pauvreté et les privations qui en résultent, l'importance du chômage et l'absence d'améliorations prévisibles sont les causes sous-jacentes du récent conflit. La pauvreté et les inégalités continuant de s'accroître, il devient indispensable d'aider à faire en sorte que le Gouvernement ait les moyens de dispenser des services, faute de quoi il n'est pas exclu que de nouveaux conflits violents éclatent. Le Plan national de développement souligne que le secteur privé jouera un rôle

primordial dans le processus économique et la création d'emplois, mais il est peu probable qu'il puisse le faire dans un proche avenir. Dans l'immédiat, il y a lieu d'élaborer une politique intégrée de l'emploi axée sur l'agriculture et la création d'infrastructures et d'institutionnaliser les programmes argent/vivres contre travail à plus grande échelle, en ciblant particulièrement les jeunes sans emploi et les femmes. Pour remédier à la marginalisation des jeunes, il y a lieu également de les associer et de les faire participer à des discussions sur le développement, qui portent notamment sur l'acquisition des connaissances pratiques indispensables dans la vie de tous les jours et les moyens de subsistance. Il y a lieu d'exploiter leur énergie de manière productive de manière qu'ils contribuent au développement des quartiers et des collectivités dans lesquels ils vivent. Il faut veiller à ce que les programmes à effet rapide soient exécutés dans le cadre de stratégies de développement à moyen et à long terme. Les investissements publics constitueront un facteur clef de la croissance et de l'emploi, d'autant qu'ils pourraient faciliter les investissements privés.

92. Si la croissance économique est indispensable pour réduire durablement la pauvreté, sa nature même est tout aussi importante. Si une activité économique accrue aboutit à un creusement des inégalités, il y a peu de chances qu'elle parvienne à réduire la pauvreté; elle pourrait même plutôt l'aggraver. Il faut donc que la croissance soit généralisée, axée sur les pauvres et équitable et qu'elle puisse créer les emplois dont la main-d'œuvre de plus en plus nombreuse du pays a besoin. Dans ce contexte, les politiques et les investissements publics de nature à favoriser la croissance dans le secteur de l'agriculture sont particulièrement importants. La plupart des pauvres travaillent dans ce secteur, qui emploie environ les trois quarts de la main-d'œuvre mais dont la productivité est faible : l'agriculture ne crée qu'un cinquième du PIB. Il importe aussi tout particulièrement d'accroître les possibilités de création de revenus dans les zones rurales, ce qui suppose des investissements considérables dans le réseau routier, les infrastructures énergétiques et d'approvisionnement en eau, la vulgarisation agricole, les activités d'information et le crédit rural. Il est également très important de simplifier le cadre réglementaire du secteur privé et d'accélérer les travaux législatifs et réglementaires relatifs aux terres et à la propriété, en permettant aux entrepreneurs privés de jouer un plus grand rôle dans la création d'emplois.

93. Dans l'ensemble, le Timor-Leste a accompli des progrès remarquables dans l'édification de son appareil d'État au cours des six années qui se sont écoulées depuis les tragiques événements de 1999. Avec l'appui de la communauté internationale, il a créé une bonne partie des infrastructures institutionnelles indispensables à un État démocratique. Jusqu'à ce que la récente crise éclate, les entités publiques ont pu s'acquitter de leurs fonctions sans à-coups, quoique avec des résultats inégaux, mais n'ont pu venir à bout des problèmes fondamentaux qui se posent dans les domaines de la gouvernance et du développement des capacités. Non seulement elles n'ont pas disposé de beaucoup de temps pour développer les capacités humaines et institutionnelles, mais elles se sont heurtées à d'autres problèmes, dont l'absence d'une culture et de pratiques démocratiques suffisamment développées; l'inégalité des bénéfices tirés de l'édification de l'appareil d'État pour accélérer le développement humain, notamment en réduisant la pauvreté, les inégalités et le chômage, en particulier chez les jeunes; l'insuffisance de l'accès à l'enseignement scolaire et aux autres services sanitaires et sociaux de base; la centralisation poussée des systèmes de prise de décisions dans tous les organes de l'État; et l'insuffisance des mécanismes de consultation et de communication

formels et informels. Un rapport d'experts de l'ONU, de la Banque mondiale et du Gouvernement finlandais, sur le renforcement de la responsabilité et de la transparence au Timor-Leste, publié en avril 2006, a souligné à quel point les principales institutions de la gouvernance doivent être rendues plus transparentes et responsables.

94. La création de 100 postes consultatifs à la Mission d'appui des Nations Unies au Timor-Leste (MANUTO), puis de 45 postes analogues au BUNUTIL, et les services rendus par les conseillers internationaux fournis par le PNUD et les partenaires bilatéraux ont sans aucun doute facilité les efforts qui ont été faits pour développer les capacités dans de nombreux domaines, mais bon nombre des parties prenantes critiquent les résultats obtenus. Outre que la courte durée du mandat des missions des Nations Unies est une source de problèmes, vu les efforts de longue haleine qu'exige le développement des capacités, la fourniture de conseillers a souvent découlé davantage des propositions de tel ou tel ministre que de l'évaluation technique indépendante des besoins des ministères et des autres entités publiques, affectant la volonté de certains conseillers d'offrir des avis professionnels indépendants représentant la bonne pratique internationale. De plus, les procédures de recrutement des conseillers internationaux, si elles étaient transparentes, ne permettraient pas toujours de sélectionner les candidats ayant toutes les compétences et les aptitudes nécessaires pour transmettre des compétences et des connaissances à leurs homologues nationaux. La préférence donnée à des conseillers parlant couramment le portugais est compréhensible, mais elle a restreint le nombre de candidats. La MANUTO et le BUNUTIL ont établi des critères de réalisation, mais ils ne disposaient pas des moyens nécessaires pour procéder à des évaluations rigoureuses des résultats fondées sur des critères techniques.

95. Selon la mission d'évaluation, dans l'ensemble, le contexte actuel ne justifie plus que les nouvelles missions détachent des conseillers civils dans diverses institutions. Il faudra cependant continuer, dans le cadre de la nouvelle mission, à appuyer le développement de la gouvernance démocratique en se fixant trois priorités : le renforcement des quatre pouvoirs politiques (la présidence, le Gouvernement, le parlement et le système judiciaire) et de leurs relations mutuelles; la poursuite de l'élaboration d'un cadre juridique cohérent, indispensable à la consolidation du processus démocratique; et la gouvernance du secteur de la sécurité. De plus, il faudra appuyer le développement socioéconomique et l'application du plan de développement national. Cet appui prendra la forme de conseils indépendants et ciblés aux institutions concernées, qui seront fournis par la mission elle-même (voir par. 127 à 129) plutôt que par des conseillers internationaux détachés. Le renforcement des capacités par l'intermédiaire de ces conseillers, lorsqu'il a pour but de renforcer la gouvernance démocratique et la prestation de services et de promouvoir le développement humain sur le long terme, devrait être assuré, lorsqu'il y a lieu, par le PNUD et les partenaires bilatéraux et multilatéraux, dans le cadre de l'accord décrit aux paragraphes 41 à 44 ci-dessus. Les efforts combinés de la nouvelle mission et des partenaires de développement devraient être centrés non seulement sur le renforcement des capacités institutionnelles et humaines mais aussi viser activement à inculquer les normes, les valeurs et la culture de la gouvernance démocratique. Les mesures requises devraient être prises pour faire en sorte que les procédures de recrutement et de renouvellement des contrats soient appliquées en fonction de critères techniques et professionnels.

F. Appui humanitaire

96. Selon la mission d'évaluation, pour que la situation humanitaire s'améliore dans son ensemble, il faudra essentiellement que la population ait le sentiment que la crise politique est définitivement surmontée, que les armes illégales ont été retirées de la circulation et que la sécurité et l'état de droit ont été fermement rétablis. Dans le cas où les récents événements politiques donneraient généralement à penser que la crise a été résolue, la plupart des personnes déplacées à Dili seraient encouragées à rentrer chez elles de leur propre initiative. Si ce scénario se concrétise, les organismes humanitaires devront planifier et faciliter le retour librement consenti des personnes déplacées dans les secteurs où la sécurité a été rétablie, notamment en fournissant des vivres, de l'eau, des moyens d'assainissement et des services de base, la nouvelle mission devant, quant à elle, assurer la présence de forces de sécurité et de police dans les secteurs en question. De plus, selon une évaluation succincte effectuée récemment dans les districts, la mission devra aider à fournir des vivres, de l'eau, des moyens d'assainissement et des articles essentiels là où des personnes déplacées se sont installées en attendant de pouvoir rentrer à Dili dans des conditions de sécurité. Il se pourrait donc que la nouvelle mission doive faciliter l'acheminement de fournitures humanitaires dans des districts dont l'accès est peut-être difficile, notamment en utilisant les moyens dont elle dispose.

97. Pour ce qui est de l'évaluation et de la planification de l'aide humanitaire nécessaire, il importe de considérer que la crise touche une population qui, vu la pauvreté, l'insécurité alimentaire et l'accès généralement assez limité aux services publics, est extrêmement vulnérable. Le Timor-Leste souffre de pénuries alimentaires chroniques, et tous les ans, les Timorais sont environ 350 000 en moyenne à ne pas bénéficier du minimum nutritionnel de 2 100 kilocalories par jour. Cette insécurité alimentaire est particulièrement marquée pendant la saison qui précède les récoltes, d'octobre à mars. Elle explique en partie le niveau élevé de la malnutrition, tant chronique que saisonnière, dont souffre la population. Les troubles pouvant se poursuivre et les aléas saisonniers étant importants, il importe non seulement de continuer à évaluer les besoins à un horizon de six mois mais aussi d'assortir cette évaluation de plans d'intervention d'urgence afin qu'il puisse être fait en sorte que le Gouvernement et les organismes humanitaires aient les moyens nécessaires de répondre aux besoins humanitaires au cours des mois à venir.

98. Si la crise politique se poursuit, les personnes déplacées continueront probablement à séjourner dans les camps et d'autres personnes quitteront Dili en direction des districts, ce qui rendra la situation encore plus difficile pour les populations et l'administration locale. De même, la prolifération des armes dans la population civile et l'éventuel maintien des tensions entre les groupes de population situés de part et d'autre de la ligne de séparation est-ouest pourrait entraîner des déplacements secondaires mineurs ou importants. À l'approche des élections, en particulier, de nouvelles frictions pourraient se produire et provoquer des déplacements secondaires de population. Si ces éventualités se concrétisent, il faudra suffisamment de moyens humains et financiers pour aider le Gouvernement à fournir une aide humanitaire aux personnes déplacées et aux autres populations touchées, notamment les familles d'accueil, sur une longue période. Une aide internationale soutenue sera certes nécessaire pour faire face à de tels déplacements de population à long terme mais le Gouvernement timorais devra financer en partie

l'aide humanitaire et éviter d'être trop tributaire de ses partenaires humanitaires extérieurs et des donateurs.

G. Égalité des sexes

99. Les déplacements massifs de population qui ont résulté de la crise ont eu des effets particulièrement préjudiciables sur les femmes et les enfants, notamment l'accroissement du nombre des accouchements prématurés et des abus sexuels dans les camps surpeuplés. L'action humanitaire en cours devrait donc consister à répondre aux besoins de sécurité et de protection des femmes et des enfants et à associer ceux-ci à la planification, à la gestion et à la prestation de l'aide humanitaire et du soutien psychosocial dont ils ont besoin pour surmonter leur traumatisme.

100. Dans sa résolution 1325 (2000) relative aux femmes, à la paix et à la sécurité, le Conseil de sécurité a souligné qu'il importait d'associer pleinement les femmes à tous les aspects de la promotion et du maintien de la paix et de la sécurité et de la consolidation de la paix et de les faire participer davantage à la prise des décisions. Cependant, n'ayant aucun pouvoir et n'étant pas consultés, les femmes et les jeunes n'ont aucun moyen de participer aux efforts qui sont faits pour consolider la paix et résoudre la crise, et ce, bien qu'ils soient dans une situation privilégiée de par leurs divers rôles, notamment en tant que mères, sœurs et filles, pour concourir à la consolidation de la paix, au rétablissement de la cohésion sociale et au désarmement des civils : il faut donc les associer pleinement à ces efforts. D'un autre côté, les jeunes gens sont parties prenantes dans les actes de violence, notamment dans la destruction de biens et le pillage, et la politisation des associations de jeunes et des groupes d'arts martiaux, conjuguée au chômage, à la difficulté de bénéficier d'une éducation et à un sentiment d'impuissance face à l'avenir rend les jeunes particulièrement vulnérables aux influences extérieures. Il est donc indispensable, pour instaurer une paix durable, que les jeunes participent aux efforts qui sont faits pour consolider la paix et rétablir la cohésion sociale.

101. Les Timoraises constituent près d'un quart des fonctionnaires mais il existe un déséquilibre entre les sexes favorable aux hommes à tous les niveaux de la hiérarchie et seuls deux postes de cadre supérieur sont occupés par des femmes. Bien que celles-ci soient représentées dans une proportion de 26 % au Parlement national, leur participation à la formulation des lois visant à assurer l'équité entre les sexes est limitée. L'insensibilité du Président du Parlement et des dirigeants des partis politiques à la problématique hommes-femmes aggrave le problème. À cet égard, l'appui apporté par l'ONU aux élections législatives et présidentielle offre de nouvelles occasions d'inclure des dispositions en faveur des femmes et de l'égalité des sexes dans la loi électorale; de faire bénéficier prioritairement les femmes et les jeunes d'une éducation civique et électorale (y compris dans les zones rurales reculées); de sensibiliser les dirigeants des partis politiques à la problématique hommes-femmes et de tenir compte des préoccupations des femmes dans leurs programmes d'action; de renforcer les sections féminines des partis politiques; et d'adopter des stratégies propres à renforcer la participation des femmes aux élections, tant comme candidates que comme électrices. Il faudrait par ailleurs envisager d'inclure, dans l'aide financière accordée aux partis politiques, des mesures qui les incitent à présenter des femmes aux élections et faire en sorte que la parité des sexes soit respectée dans les équipes de scrutateurs déployées par l'ONU

au titre de l'assistance électorale et que l'équipe d'assistance électorale ait une connaissance approfondie de la problématique hommes-femmes. Il importe également que l'ONU appuie substantiellement le renforcement des capacités du Bureau pour la promotion de l'égalité des sexes et des structures administratives locales pour que l'on puisse résoudre les problèmes liés à la différence des sexes.

102. Les femmes constituent actuellement 20 % des effectifs de la police nationale, mais il faudra redoubler d'efforts pour maintenir ou accroître ce niveau de représentation, dans la mesure, en particulier, où les recrues féminines étaient de 6 % moins nombreuses lors du dernier stage de formation. Il importe également de diversifier la gamme des fonctions confiées aux femmes policiers et de promouvoir l'intégration de perspectives de genre dans les activités de renforcement des capacités menées à tous les niveaux, notamment au sein de la direction. Des conditions d'emploi tenant compte des différences entre les sexes sont importantes lorsqu'il s'agit de recruter, de promouvoir et de retenir des femmes policiers. Dans les Forces armées timoraises, le nombre de recrues féminines reste faible et il y a eu des allégations de discrimination quant à la manière dont les femmes, en particulier les mères allaitantes, sont traitées. Il faut donc, dans tout examen des forces armées, s'assurer que l'équipe chargée de cet examen a une connaissance approfondie de la problématique hommes-femmes et passer en revue les problèmes connexes liés au fonctionnement des forces armées, y compris les critères de promotion des femmes qui viennent d'avoir un enfant et les conditions d'emploi qui leur sont réservées.

103. Le fait que la violence sexiste continue d'être l'infraction la plus répandue dans le pays est particulièrement préoccupant, mais moins d'un quart des affaires y relatives qui sont signalées à la police donnent lieu à des poursuites. De plus, le rôle joué par la police et les procureurs dans l'instruction des affaires manquant de clarté, il arrive souvent que les preuves produites soient insuffisantes et que les affaires de violence à l'égard des femmes et des enfants aboutissent à des non-lieux. Les décisions et sentences des juges sont souvent entachées d'insuffisances, telle que la non-application des normes internationales, l'insensibilité à la problématique hommes-femmes et la méconnaissance des droits des enfants, ce qui fait que les sentences ne reflètent pas souvent la gravité des infractions commises. De plus, la violence au foyer est généralement considérée comme une affaire privée et les cas signalés sont le plus souvent réglés par voie de médiation. Un projet de loi sur la violence au foyer a été examiné au Conseil des ministres, mais doit encore être transmis au Parlement comme suite au retard intervenu dans la publication du Code pénal. Le fait que les femmes et les enfants puissent difficilement saisir les tribunaux en raison des mentalités est aggravé par la nette insuffisance du système judiciaire. Il faudrait que la nouvelle mission et l'Équipe de pays des Nations Unies comprennent du personnel spécialisé dans la problématique hommes-femmes et la protection de l'enfant pour régler ces problèmes comme il convient, notamment dans le contexte du projet d'examen du secteur judiciaire (voir par. 88 plus haut). De plus, bien qu'il constitue un mécanisme central d'appui aux victimes, en particulier aux victimes de violence sexiste (dirigée notamment contre des enfants), le Groupe des personnes vulnérables de la police nationale manque de ressources et son personnel se renouvelle à un rythme accéléré. Il faut donc redoubler d'efforts pour le renforcer. Il est manifeste que la présence d'un personnel spécialisé ayant une connaissance approfondie de la problématique hommes-femmes et de la protection de l'enfance est indispensable dans la composante police de la nouvelle

mission et qu'il faudrait demander aux pays contributeurs d'inclure ce type de personnel dans leurs contingents.

104. Pour que la nouvelle mission atteigne ses objectifs, il faudra avant tout renforcer le contrôle national au moyen d'un processus consultatif ouvert à tous. À cette fin, il importe que des stratégies de communication soient en place dès le début, qu'elles répondent aux besoins d'information des femmes et des hommes, et des filles et des garçons, aussi bien des zones urbaines que rurales, et prévoient des formes de communication alternatives qui permettent de faire comprendre toute l'importance des élections, de la réforme du secteur de la sécurité et de la politique de tolérance zéro appliquée à l'exploitation et aux sévices sexuels, en particulier ceux dont sont victimes les enfants.

H. Information et communication

105. La violence à laquelle elle a été exposée a traumatisé la population timoraise, qui panique de ce fait aisément, et l'absence de sources d'information fiables la rend réceptive aux rumeurs. Évidentes lors de la récente crise, les deux tendances ont été aggravées par le fait qu'en dépit d'investissements internationaux substantiels, les médias du pays manquent d'objectivité et de fiabilité en raison d'un certain nombre de facteurs, dont l'alimentation irrégulière en électricité, l'absence de formation professionnelle adéquate, le manque de transmetteurs et de répéteurs et la dégradation des infrastructures de communication existantes. Ni les informations électroniques ni les documents de la presse écrite ne parviennent à coup sûr à leurs destinataires lorsqu'ils sont envoyés à l'extérieur de Dili. Le réseau national de radio et de télévision, Radio Television Timor-Leste (RTTL), demeure une source d'information indépendante et généralement respectée mais la qualité de ses émissions est très variable et la population considère généralement qu'il ne s'est pas montré à la hauteur au cours de la crise actuelle. De plus, certains membres du Gouvernement ont cherché récemment à user de leur pouvoir pour modifier le contenu des émissions de RTTL, bien que la Constitution contienne des dispositions explicites visant à garantir son indépendance.

106. La radiodiffusion en modulation de fréquence (FM) est le principal moyen électronique de diffusion de l'information au Timor-Leste. On ne dispose d'aucune donnée d'enquête détaillée sur l'audience des chaînes de radio mais le Réseau national de radio et de télévision affirme qu'environ 60 % de la population peut recevoir son signal de diffusion. Les transmetteurs de 5 des 13 districts (Ainaro, Lautem, Manufahi, Covalima et Œcussi) ne sont pas opérationnels actuellement. Il existe également un réseau de 19 stations de radio locales, dont 5 n'émettent pas actuellement. Bien que les signaux d'ondes courtes soient reçus dans la majeure partie du pays, une grande partie de la population à l'extérieur de Dili ne peut écouter aucune station de radio. Pour ce qui est de la télévision, la seule chaîne locale est la chaîne publique Television Timor-Leste (TVTL), dont le signal n'est reçu qu'à Dili et dans les environs immédiats parce que le transmetteur de Baucau n'est pas en état de fonctionnement. La Radio Televisão Portuguesa exécute actuellement un projet bilatéral qui doit être achevé en mars 2007 et qui lui permettra de faire parvenir le signal du Réseau national de radio et de télévision dans cinq autres capitales de district, à l'extérieur de Dili (Baucau, Maliana, Œcussi, Suai et Los Palos).

107. En ce qui concerne la presse écrite, il existe trois journaux, le *Timor Post*, le *Diario Nacional* et le *Suara Timor Lorosae*, qui sont publiés quotidiennement à Dili mais dont la distribution à l'extérieur de la ville est irrégulière et fréquemment retardée, parfois de plusieurs jours. Il existe aussi des périodiques, qui sont actuellement publiés de manière intermittente. L'Internet ne présente que peu d'intérêt en tant que moyen d'information public, n'étant que très peu accessible à Dili et entièrement inaccessible dans les districts. Cependant, l'utilisation de la messagerie texte est très répandue au sein des partis politiques, des groupes de la société civile et du corps diplomatique, qui s'en servent comme d'un moyen de communication instantané.

108. Selon la mission d'évaluation, compte tenu du climat politique particulièrement lourd qui règne au Timor-Leste et de l'importance de l'éducation civique pour les élections à venir, la composante information devrait jouer un rôle central dans les activités de la nouvelle mission. Elle devrait mener une campagne stratégique de communication pour expliquer les activités de la mission, fournir des informations objectives et viables, renforcer les capacités des médias locaux et les capacités de distribution, appuyer l'éducation des électeurs, promouvoir la réconciliation et lutter contre la désinformation. Faciliter l'accès de toute la population à des informations exactes et variées sera indispensable pour atteindre cet objectif. Un diagnostic plus complet du milieu médiatique actuel, qui devrait être axé sur les données dont on dispose sur l'audience des médias, devrait être entrepris dès que possible. Dans l'accomplissement de ces travaux, la composante information de la nouvelle mission devrait, dans toute la mesure du possible, s'appuyer sur les réseaux de distribution et de production et les systèmes de communication déjà existants, en s'appuyant sur des partenariats extérieurs et en utilisant les arrangements bilatéraux pour aider à renforcer durablement les capacités locales.

VII. Recommandations pour une nouvelle mission des Nations Unies au Timor-Leste

109. Comme le Conseil de sécurité l'envisageait dans sa résolution 1690 (2006) et compte tenu des conclusions auxquelles est parvenue l'équipe d'évaluation multidisciplinaire, je recommande la création d'une mission des Nations Unies multidimensionnelle et intégrée au Timor-Leste, dont le mandat, la conception des opérations et la structure sont décrits ci-après. À l'appui de cette recommandation, le 4 août, le Premier Ministre, M. Ramos-Horta, m'a adressé une lettre (S/2006/620, annexe) indiquant que « toutes les parties prenantes s'entendent pour dire que la situation au Timor-Leste nécessite la création d'une mission intégrée et pluridimensionnelle de maintien de la paix des Nations Unies ».

A. Mandat

110. Je recommande que la nouvelle mission ait pour mandat :

a) D'appuyer le Gouvernement du Timor-Leste et les institutions concernées en vue de consolider la stabilité politique, d'instaurer solidement une culture de gouvernance démocratique et de faciliter le dialogue politique entre les parties prenantes timoraises;

b) D'aider le Gouvernement, le Cabinet du Président et d'autres institutions du Timor-Leste à enclencher le processus de réconciliation nationale, notamment au moyen de bons offices, et à renforcer la cohésion sociale afin de réduire les fractures à tous les niveaux;

c) D'aider le Timor-Leste relativement à tous les aspects des élections présidentielles et parlementaires de 2007, notamment en lui fournissant un appui technique et logistique, afin que les élections répondent aux normes internationales et que le processus électoral bénéficie d'une large adhésion et d'une large participation dans le pays; et de fournir une présence internationale impartiale tout au long de la période électorale et une assistance lors du scrutin, du dépouillement des bulletins de vote et de l'annonce des résultats des élections;

d) D'assurer grâce à la présence de la police des Nations Unies, qui aurait un mandat en matière de maintien de l'ordre, le rétablissement et le maintien de la sécurité publique au Timor-Leste, en appuyant la Police nationale, qui partagerait ses locaux avec la police des Nations Unies, d'aider à poursuivre la formation et le développement institutionnel et à renforcer la Police nationale et le Ministère de l'intérieur; et d'aider à planifier et à établir les dispositifs de sécurité électoraux de manière que la Police nationale soit prête à s'acquitter de son rôle et de ses responsabilités pendant les élections de 2007;

e) D'appuyer le Gouvernement du Timor-Leste grâce à la présence impartiale des attachés de liaison militaire des Nations Unies, en liaison avec l'armée indonésienne, et d'aider le Groupe des patrouilles frontalières de la Police nationale timoraise à planifier et à mener des opérations de sécurité à la frontière en prévision des élections de 2007 et pendant ces élections, afin de faciliter la création d'un environnement pacifique et sûr à la frontière et, par là même, la tenue d'élections crédibles;

f) D'aider le Gouvernement, en lui fournissant des conseillers, à renforcer et développer les capacités institutionnelles dans le domaine de la défense, notamment celles des Forces armées timoraises (F-FDTL) et du Ministère de la défense;

g) D'aider le Gouvernement et les institutions timoraises concernées à concevoir des politiques et stratégies de réduction de la pauvreté et de croissance économique qui leur permettent d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement énoncés dans le Plan national de développement;

h) D'aider, avec d'autres partenaires, à continuer à renforcer les moyens d'action de l'État et du Gouvernement dans les domaines où des compétences spécialisées sont nécessaires, tels que la défense et la justice, et de promouvoir la conclusion, entre le Timor-Leste et la communauté internationale, d'un « accord » qui permettrait de planifier les contributions du Gouvernement, de l'ONU et des entités multilatérales et bilatérales en fonction des programmes prioritaires;

i) D'aider à renforcer encore les capacités et mécanismes institutionnels et sociaux existants de suivi, de promotion et de protection des droits de l'homme et de promotion de la justice et de la réconciliation, concernant notamment les femmes et les enfants, et d'observer la situation des droits de l'homme et d'en rendre compte;

j) D'aider à appliquer les recommandations que j'ai formulées dans mon rapport sur la justice et la réconciliation au Timor-Leste, notamment celle tendant à aider le Bureau du Procureur général du Timor-Leste, en lui adjoignant une équipe

d'enquêteurs expérimentés, à assumer les fonctions d'enquête qui incombaient précédemment à l'ancien Groupe des crimes graves et à mener à bien l'instruction des affaires de violations graves des droits de l'homme commises dans le pays en 1999 qui sont en suspens;

k) De faciliter la fourniture de secours et d'une aide au redressement et l'accès aux Timorais se trouvant dans le besoin, en mettant particulièrement l'accent sur les groupes sociaux que la crise a particulièrement fragilisés, notamment les personnes déplacées et les femmes et les enfants;

l) De tenir systématiquement compte des questions de genre et des questions relatives aux enfants et aux jeunes dans l'ensemble des politiques, programmes et activités de la mission et, en collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, d'appuyer l'élaboration d'une stratégie nationale propre à promouvoir l'égalité des sexes et à renforcer les moyens d'action des femmes, à faire respecter les droits de celles-ci et à assurer leur pleine participation, dans des conditions d'égalité, à tous les processus gouvernementaux et administratifs;

m) De fournir des informations objectives et précises à la population timoraise, en ce qui concerne particulièrement les futures élections de 2007, en faisant comprendre en quoi consistent les activités de la mission des Nations Unies, et d'aider à renforcer les capacités des médias locaux;

n) D'assurer la sécurité et la liberté de circulation du personnel des Nations Unies et du personnel qui lui est associé et de protéger le personnel, les locaux, les installations, le matériel des Nations Unies et les actifs humanitaires associés à l'opération; et

o) De coopérer et de se concerter avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et avec toutes les parties prenantes concernées, notamment les institutions financières internationales et les donateurs, dans l'accomplissement de ces tâches.

111. Je recommande que la mission soit créée pour une période initiale de 12 mois, c'est-à-dire jusqu'à ce que les résultats des élections de 2007 aient eu une suite concrète, période pendant laquelle des rapports d'activités périodiques seraient présentés au Conseil. Après cette période, je recommande que la mission soit autorisée à poursuivre ses activités tous les 12 mois et que la taille de ses différentes composantes fasse l'objet d'examen périodiques.

B. Structure

112. Pour que la mission puisse remplir son mandat tel qu'il est décrit au paragraphe 110 ci-dessus, elle devra comporter une forte composante civile, dont une composante de police civile des Nations Unies substantiellement plus étoffée que celle du BUNUTIL, qui serait appuyée par une petite composante militaire des Nations Unies. Elle exercerait ses activités sous la direction de mon Représentant spécial, qui ferait également office de chef de la mission. Celui-ci assurerait la liaison avec les autorités timoraises et les autres parties prenantes, les organisations internationales et régionales, les institutions financières internationales et les donateurs bilatéraux et multilatéraux, ainsi qu'avec le corps diplomatique. Il remplirait des fonctions de bons offices auprès des autorités timoraises à tous les niveaux, lorsqu'il y aurait lieu. Il aurait également un droit de regard sur les

activités des entités des Nations Unies présentes au Timor-Leste visant à appuyer la mission et fournirait des directives, des conseils politiques et un appui aux organismes des Nations Unies. Il serait secondé par une équipe de hauts fonctionnaires qui comprendrait notamment deux chefs adjoints, un commissaire de police, un commandant de la Force et un chef de l'administration.

113. Le Représentant spécial serait appuyé, dans l'exercice de ses fonctions, par un groupe des affaires politiques, un groupe de la planification et des meilleures pratiques, un groupe des affaires juridiques, un groupe de la conduite et de la discipline, un groupe de l'information et de la communication, un centre d'opérations commun, un centre d'analyse des missions commun, un groupe du vérificateur résident et un conseiller principal pour l'égalité des sexes. Un Représentant spécial adjoint pour l'appui au secteur de la sécurité et à l'état de droit serait chargé d'administrer le Groupe de l'appui au secteur de la sécurité, le Groupe des droits de l'homme et de la justice traditionnelle et le Groupe d'appui à l'administration de la justice, ainsi que la composante de police civile, la composante militaire, la Section de la sécurité et la Section de l'appui administratif et ferait office de chef de la mission en l'absence du Représentant spécial. Un Représentant spécial adjoint pour l'appui à la gouvernance, au développement et à la coordination humanitaire, qui ferait également office de coordonnateur résident et de coordonnateur de l'aide humanitaire, serait chargé au premier chef du Groupe des élections, du Groupe de l'appui à la gouvernance démocratique, du Groupe de l'appui au développement économique, du Groupe de la mobilisation et de la coordination des ressources des donateurs et du Conseiller pour la lutte contre le VIH/sida. Le Chef de cabinet du Représentant spécial serait chargé de coordonner les procédures au sein de la mission, de faire circuler l'information entre le Représentant spécial et toutes les composantes de l'opération et d'assurer l'administration au jour le jour du Bureau du Représentant spécial.

1. Appui au secteur de la sécurité

114. La mission adopterait une approche holistique pour appuyer le secteur de la sécurité et établirait un lien entre ses activités dans le domaine du maintien de l'ordre et l'assistance au secteur de la défense. Sous la responsabilité directe du Représentant spécial adjoint à l'appui au secteur de sécurité et à l'état de droit, un nouveau groupe, le Groupe de l'appui au secteur de sécurité, serait chargé de fournir des conseils sur l'administration du secteur de la sécurité considérée dans son ensemble, y compris la réforme de la police et celle de la défense. Il établirait un lien entre les activités de la mission liées au secteur de la sécurité et celles des partenaires et faciliterait l'aide internationale dans ce domaine. Il donnerait des conseils sur la réforme et le développement du Ministère de l'intérieur, en étroite concertation avec la composante police de la mission. Il donnerait également des conseils sur la réforme et le développement du Ministère de la défense et des Forces armées timoraises, ainsi que sur les affaires relatives aux anciens combattants. Il serait composé de conseillers principaux, qui seraient chargés de l'administration de la sécurité publique, de la réforme de la défense et des affaires relatives aux anciens combattants et rendraient directement compte au Représentant spécial adjoint. Les conseillers détachés auprès du Ministère de la défense et des Forces armées timoraises (voir par. 63 ci-dessus) rendraient compte au Conseiller principal chargé de la réforme de la défense et aiderait le Ministère et les forces armées dans

des domaines aussi cruciaux que l'élaboration et la planification des politiques; les achats et la budgétisation; et les ressources humaines et la formation.

2. Composante police

115. Pour que les fonctions décrites aux paragraphes 64 à 70 ci-dessus puissent être remplies, il est recommandé que jusqu'à 1 608 membres de la police civile de l'ONU soient déployés au Timor-Leste avant, pendant et après les élections et pendant la période d'inauguration. Parmi eux, 1 108 policiers seraient chargés de rétablir l'ordre dans tout le pays en cas de besoin; de donner des conseils sur la réforme de la police et d'aider à l'appliquer en restructurant et en renforçant la Police nationale timoraise et en rétablissant les fonctions administratives connexes; et d'aider la Police timoraise à assurer la sécurité avant et après les élections. Jusqu'à 455 seraient déployés dans le district de Dili et auraient pour tâche d'appuyer le siège de la Police nationale et les commissariats de district, ainsi que le siège de la police et le centre d'opérations des Nations Unies. En dehors du district de Dili, 640 seraient nécessaires : trois des 12 quartiers généraux de district de la Police nationale timoraise situés à l'extérieur de Dili en comprendraient chacun jusqu'à 17 et les neuf autres 13. Au niveau des sous-districts, il est recommandé d'affecter jusqu'à huit policiers dans chacun des 59 commissariats de police. Treize policiers seraient désignés pour conseiller et aider la police spéciale des frontières et d'intervention rapide de la Police nationale timoraise. Enfin, les 500 autres policiers seraient affectés dans quatre groupes de police constitués dont chacun en comprendrait 125. Deux de ces groupes seraient installés à Dili et les deux autres, respectivement, dans l'ouest et dans l'est du pays. Il faudrait veiller avec une attention particulière à inclure des femmes policiers dans la composante police.

116. Après les élections, le nombre de policiers de la composante police de la mission serait réduit progressivement d'environ 600. La portée et le rythme exacts de cette réduction seraient décidés en fonction d'une évaluation de l'efficacité et de l'efficience opérationnelles de la Police nationale timoraise et de la situation en matière de sécurité qui serait effectuée après les élections. Le nombre de groupes de police constitués des Nations Unies serait également réduit; seule une unité de 140 policiers demeurerait à Dili.

3. Composante militaire

117. Eu égard à la précarité de la situation en matière de sécurité, imputable en partie à la prolifération des armes illégales au sein de la population civile, il faudrait que la mission soit dotée d'une petite capacité militaire, qui permette d'aider à maintenir un environnement sûr et stable; et qu'elle s'appuie sur des règles d'engagement suffisamment fermes pour mener ses opérations. Compte tenu du maintien de la présence de l'Équipe spéciale commune et de son retrait probable, il est proposé que la composante militaire de la mission : a) assure la sécurité du siège de la mission à Dili; b) constitue une force d'intervention rapide à Dili qui puisse prêter main-forte à la police des Nations Unies lorsqu'elle est débordée ou lorsque la menace contre la sécurité excède les moyens d'en assurer le maintien; c) assure la liaison avec les forces de sécurité internationale, en particulier pendant la période de transition préalable au déploiement complet de la mission; et d) fournisse des informations et des conseils impartiaux aux forces de sécurité en poste à la frontière avec l'Indonésie, de manière à réduire la probabilité de tensions et de violences communautaires dans les districts adjacents, en particulier pendant la période des

élections. La composante militaire aiderait aussi, par l'intermédiaire du centre d'opérations commun et du centre d'analyse commun de la mission, à suivre et à vérifier la situation en matière de sécurité et d'ordre public et à élaborer les stratégies de la mission devant lui permettre de prévenir et d'enrayer toute détérioration de la situation en matière de sécurité.

118. Dans la lettre du 4 août qu'il m'a adressée (S/2006/620, annexe), le Premier Ministre, M. Ramos-Horta, a déclaré que, compte tenu du fait que « la phase d'urgence est passée et que la situation actuelle des forces internationales doit être réexaminée, la nouvelle mission devrait se doter d'une très large force de police, en sus d'une forte composante civile, afin de pouvoir se déployer de façon appropriée dans les districts et les sous-districts, et être épaulée par une force militaire restreinte, sous le commandement et le contrôle des Nations Unies ». Pour pouvoir s'acquitter de ces tâches, il est proposé que la composante militaire soit composée au maximum de 350 soldats armés et non armés de tous grades et concentrée à Dili, à l'exception des équipes de chargés de liaison non armés en poste dans les districts frontaliers de Cova Lima, Bobonaro et Cússi. Une fois la mission pleinement déployée, deux compagnies armées seraient basées à Dili; l'une d'elles serait chargée de maintenir la sécurité des locaux et des biens de première importance pour la mission. L'autre serait basée à l'aéroport de Dili et serait chargée de constituer une force militaire d'intervention rapide, qui comprendrait un bataillon équipé de véhicules blindés et jusqu'à deux bataillons susceptibles d'être déployés rapidement pour renforcer ou appuyer militairement les forces de police dans tout le pays en cas de danger imminent ou effectif. Il serait également déployé un groupe de liaison militaire, composé de 22 soldats non armés, qui serait chargé de coordonner les activités de sécurité en concertation avec les forces internationales de sécurité et d'assurer une présence continue dans les trois districts frontaliers, en collaboration avec les policiers armés des Nations Unies affectés dans les commissariats de police des districts.

119. La composante militaire serait déployée progressivement, en étroite coordination avec les forces de sécurité internationales de l'Équipe spéciale commune actuellement présentes dans le secteur de Dili. La phase initiale de déploiement concernerait le siège de la composante militaire, les spécialistes affectés au centre d'opérations commun, le centre d'analyse commun et le centre d'opérations logistiques commun de la mission, les groupes d'appui et les chargés de liaison non armés chargés de transformer l'actuel groupe de conseillers pour la formation militaire du BUNUTIL en groupe de liaison militaire. La seconde phase concernerait deux compagnies armées et verrait le transfert anticipé des pouvoirs militaires de l'Équipe spéciale commune à la composante militaire de la mission une fois que la police des Nations Unies serait dotée à Dili d'une capacité opérationnelle suffisante (notamment de groupes de police constitués). Une fois que le transfert de pouvoirs en question aurait eu lieu, l'Équipe spéciale commune retirerait ses éléments restants, à l'exception de ceux qui seraient immédiatement placés sous l'autorité de la mission. On prévoit que la composante militaire sera nécessaire jusqu'aux élections et pendant une période appropriée ultérieurement.

4. Composante civile

a) Affaires politiques

120. Un groupe des affaires politiques fournirait des conseils politiques et des évaluations au Représentant spécial, ainsi qu'à la mission dans son ensemble. À l'appui des bons offices de la mission et de ses fonctions de facilitation politique, il serait en mesure de suivre et d'analyser les faits politiques, civils, sociaux et économiques et autres évolutions pertinentes à Dili et dans toute la région, et ferait rapport à ce sujet. Le groupe devrait concentrer ses efforts sur les faits nouveaux portant sur la gouvernance et le processus législatif, les partis politiques et les élections, le secteur de la sécurité, la réconciliation des communautés, les communications civiques et politiques et les questions sociales et économiques. Afin d'assurer une couverture adéquate, notamment pendant la période précédant les élections, cette structure devrait être présente dans les régions aussi bien qu'à Dili. Le groupe faciliterait également les contacts du Représentant spécial et d'autres responsables avec les autorités timoraises, les partis politiques et les organisations de la société civile; maintiendrait des liens étroits avec les parties concernées, y compris les autres organismes des Nations Unies et la communauté diplomatique; exécuterait les obligations de la mission en matière de rapports; et fournirait des appports, selon que de besoin, en vue de la diffusion d'informations de nature politique.

b) Planification et meilleures pratiques

121. Le groupe chargé de la planification et des meilleures pratiques aiderait le Représentant spécial du Secrétaire général à planifier les activités de la mission, notamment à élaborer et à actualiser son plan de mise en œuvre, et veillerait à ce qu'il soit tenu compte des enseignements tirés et des bonnes pratiques dans toutes les activités de la mission.

c) Élections

122. La composante électorale, relevant du Représentant spécial adjoint pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination humanitaire, serait dirigée et gérée par un chef des opérations électorales, qui définirait les orientations générales pour toutes les activités d'assistance électorale des Nations Unies. Elle comprendrait des observateurs électoraux qui fourniraient une assistance et des conseils au Secrétariat technique pour l'administration électorale (STAE) et à la Commission électorale nationale à Dili et dans les districts et les sous-districts. La plupart des observateurs électoraux seraient accueillis dans les mêmes locaux que leurs contreparties nationales au Secrétariat technique et à la Commission.

123. On envisage de déployer environ 35 conseillers électoraux internationaux et 108 Volontaires des Nations Unies (VNU) au niveau des districts et des sous-districts. Compte tenu du fait que le Directeur du Secrétariat technique a informé la mission d'évaluation, le 8 juillet, que le Gouvernement demanderait le déploiement de 250 VNU dans l'ensemble du pays trois mois avant les élections, il est probable qu'il y aura un déploiement de la seconde phase à ce stade. Dans sa demande, le Gouvernement envisage également une participation internationale importante au processus de comptage des voix. S'il est demandé à l'ONU de certifier les élections, une équipe d'évaluation/certification électorale, comprenant deux experts de haut niveau, devra se rendre au Timor-Leste à cinq occasions différentes au minimum.

Un effectif suffisant d'agents nationaux sera également nécessaire, notamment pour d'appuyer l'équipe de certification par des services de transport et d'interprétation.

d) Affaires juridiques

124. Un groupe des affaires juridiques fournirait des conseils au Représentant spécial du Secrétaire général en ce qui concerne tous les aspects du mandat de la mission. Il donnerait également des conseils sur toutes questions juridiques qui pourraient surgir concernant les activités de fond de la mission, ainsi que sur les questions relatives aux dispositions administratives et juridiques à prendre pour la mission, comme celles portant sur les privilèges et immunités, la mise à disposition de locaux publics pour la mission, toute demande de tiers formulée contre la mission, les questions relatives aux achats et l'interprétation ou l'application des règles et règlements des Nations Unies.

e) Droits de l'homme et justice transitionnelle

125. La mission comprendrait un groupe des droits de l'homme et de la justice transitionnelle relevant du Représentant spécial adjoint pour l'appui au secteur de la sécurité et l'état de droit, qui serait chargé de la promotion, du contrôle et de la protection. Pour exécuter ce mandat, le groupe surveillerait la situation dans le domaine des droits de l'homme et ferait rapport à ce sujet; fournirait un appui en vue du renforcement des capacités institutionnelles et sociétales timoraises concernant le contrôle, la promotion et la protection des droits de l'homme; et aiderait les autorités timoraises à faire en sorte que ceux qui commettent des violations des droits de l'homme aient à répondre de leurs actes et que les victimes obtiennent réparation. Le groupe assurerait le suivi effectif et l'application des recommandations de la Commission spéciale d'enquête indépendante et des autres mécanismes de justice transitionnelle. Il contribuerait également à renforcer la capacité d'observation des droits de l'homme du Bureau du *Provedor* pour les droits de l'homme et la justice et des organisations non gouvernementales locales chargées de cette question, notamment dans les districts, et fournirait un appui aux programmes de formation et d'éducation dans ce domaine. Avec la composante police civile, le groupe serait également chargé d'aider à renforcer les mécanismes de discipline interne de la police timoraise. Le groupe travaillerait en étroite collaboration avec toutes les composantes de la mission, notamment les conseillers pour la police, l'armée et la parité des sexes, afin de veiller à l'intégration des politiques en matière de protection des droits de l'homme dans la stratégie politique et les programmes globaux de la mission. Le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme fournirait un appui fonctionnel et méthodologique au groupe pour toutes les phases de la mission.

f) Administration de la justice

126. Le groupe d'appui à l'administration de la justice, relevant du Représentant spécial adjoint pour l'appui au secteur de la sécurité et l'état de droit, comprendrait trois postes (conseillers en matière judiciaire, pour l'égalité de traitement des femmes devant la justice et pour les centres de détention, qui donneraient des avis sur des questions relatives, entre autres, au développement général du système de justice et aux enquêtes sur les infractions graves). Les conseillers faciliteraient les liens entre les éléments du système de justice pénale et d'autres secteurs et informeraient les responsables de la mission sur les questions législatives connexes.

Toutes les capacités permettant au BUNUTIL d'appuyer la réalisation des fonctions d'exécution dans le secteur de la justice devraient être transférées au programme de justice du PNUD qui, à son tour, devrait inclure une composante renforcée afin de permettre de poursuivre les personnes accusées d'infractions graves, de faciliter l'engagement de poursuites dans des affaires à haute visibilité ou politiquement sensibles liées à la crise récente et de réduire l'arriéré des affaires portant sur des infractions de droit commun.

g) Gouvernance démocratique

127. Afin d'établir un lien étroit entre la mission et la communauté de développement élargie sur les questions de gouvernance et de conseiller mon Représentant spécial sur les évolutions démocratiques et institutionnelles au Timor-Leste, il est proposé de créer un petit groupe d'appui à la gouvernance démocratique relevant du Représentant spécial adjoint chargé de l'appui à la gouvernance, du développement et de la coordination humanitaire. Cet organe comprendrait cinq à six postes dont les titulaires donneraient des conseils sur les questions générales de gouvernance (comme le fonctionnement des organes de souveraineté) et un poste dont le titulaire donnerait des conseils sur les questions relatives aux jeunes.

128. La responsabilité principale de la coordination des efforts de renforcement des capacités sur les plans institutionnel et individuel incomberait aux administrations publiques compétentes et serait liée à leurs plans d'investissement sectoriels et plans de développement des capacités respectifs. Toutefois, le groupe d'appui à la gouvernance démocratique (de même que les autres composantes de la mission), travaillant en étroite coopération avec les partenaires de développement, aiderait le Gouvernement à élaborer une stratégie à moyen terme dans le cadre de laquelle les capacités seraient développées dans le contexte « d'un accord international » élargi.

h) Développement économique

129. Afin d'établir un lien étroit sur les questions de développement économique entre la mission, le Gouvernement et ses partenaires, il est proposé de créer un groupe d'appui au développement économique relevant du Représentant spécial adjoint chargé de l'appui à la gouvernance, du développement et de la coordination humanitaire. Cette entité serait chargée de conseiller le Représentant spécial adjoint sur l'appui à fournir au Gouvernement concernant les politiques et stratégies de réduction de la pauvreté et de croissance économique, afin de promouvoir les objectifs du plan de développement national. Elle serait notamment dotée d'une capacité consultative dans les domaines de la macroéconomie, des politiques en faveur des pauvres et des finances publiques.

i) Affaires humanitaires

130. La mission comprendrait également un groupe chargé de la mobilisation et de la coordination des ressources des donateurs, qui relèverait du Représentant spécial adjoint chargé de l'appui à la gouvernance, du développement et de la coordination humanitaire. Cet organe aiderait le Représentant spécial adjoint dans ses fonctions de coordonnateur résident et humanitaire à assurer la coordination requise avec les institutions nationales et entre les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les donateurs, les organisations non gouvernementales et autres composantes

de la mission, afin d'assurer la complémentarité des efforts en matière de secours et de relèvement, notamment en examinant les aspects humanitaires de la crise.

j) Égalité des sexes

131. Conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité et en examinant la situation des femmes et des filles au Timor-Leste, la nouvelle mission devrait saisir l'occasion de mettre à profit et renforcer les programmes en cours pour traiter les problèmes et préoccupations relatives à l'égalité des sexes prévalant parmi la population. Compte tenu des dimensions sexospécifiques intersectorielles de la crise et des besoins et problèmes prioritaires auxquels le pays est confronté, des spécialistes des questions de sexospécificité sont nécessaires dans chaque domaine critique de la mission, y compris pour l'assistance électorale, le secteur de la sécurité, les droits de l'homme, l'administration de la justice et la gouvernance. En plus des experts spécialisés dans ce domaine, un conseiller de haut niveau sur ces questions serait affecté au Bureau du Représentant spécial pour faciliter la fourniture d'orientations techniques aux responsables de la mission et à son personnel dans toutes ses composantes, afin de coordonner les efforts d'intégration des sexospécificités dans toutes les activités. Le conseiller et les spécialistes en matière d'égalité des sexes dans les diverses composantes de la mission assumeraient également un rôle de liaison avec l'extérieur, travaillant en étroite collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et les autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies, afin d'aider les autorités timoraises et le Bureau pour la promotion de l'égalité, ainsi que les acteurs de la société civile (y compris les associations féminines) et d'autres parties nationales concernées, à remédier aux inégalités entre les sexes et à répondre aux besoins dans les divers secteurs. Compte tenu des questions en jeu, il serait essentiel que le conseiller de haut niveau et les spécialistes en matière d'égalité des sexes collaborent étroitement avec le groupe des droits de l'homme et le conseiller sur le VIH/sida, ainsi qu'avec les experts de l'UNICEF chargés des droits de l'enfant au sein de l'Équipe de pays des Nations Unies. Les questions relatives à l'exploitation et aux abus sexuels des femmes et des enfants seraient examinées par un groupe de la déontologie et de la discipline relevant du Bureau du Représentant spécial.

k) VIH/sida

132. Conformément à la résolution 1308 (2000) du Conseil de sécurité, la mission comprendrait un conseiller sur le VIH/sida, afin d'aider à intégrer la programmation du VIH/sida dans toutes les composantes, toutes les politiques et tous les programmes de la mission, y compris en élaborant, en appliquant et en contrôlant une stratégie de formation, de sensibilisation et de prévention du VIH/sida pour la mission, afin de réduire les risques de transmission du virus.

l) Information et communication

133. Un groupe de l'information et de la communication lancerait une campagne stratégique visant à expliquer les activités de la mission, à fournir une source d'information objective et fiable à la population timoraise, à renforcer les capacités des médias locaux et les moyens de diffusion, à informer les électeurs, à encourager la réconciliation et à lutter contre la désinformation. Le groupe serait constitué autour de quatre sous-groupes basés à Dili comprenant : a) une cellule chargée des

relations avec les médias et des affaires publiques qui parlerait au nom de la mission, coordonnerait les événements de presse, fournirait des informations à la presse locale et internationale et suivrait les médias; b) une cellule multimédia chargée de la programmation télévision et radio et du maintien d'une page Web à fort contenu, d'un système d'accès direct à des informations multilingues par téléphone et d'un système de services de messages courts (SMS) afin de fournir des actualisations instantanées et de lutter contre la désinformation et la rumeur; c) une cellule d'imprimerie qui, en étroite coordination avec la cellule multimédia, utilisera des contrats et des partenariats locaux afin de produire des affiches, des banderoles, des autocollants, des bulletins d'information, des prospectus, des encarts dans les journaux et autres matériaux imprimés pertinents; et d) une cellule de communication et de diffusion qui mènera des activités d'information du public et distribuera tous les produits informationnels.

134. Le Groupe de l'information et de la communication, qui serait basé à Dili, devrait maintenir une présence limitée sur le terrain, à Baucau (poste auxiliaire) Maliana, Suai et Ecusse. Il déploierait également deux petites équipes mobiles, l'une installée à Dili et l'autre à Baucau, qui devraient se rendre dans toutes les capitales régionales et dans les principales localités des sous-districts à intervalles réguliers.

m) Centres communs d'opérations et d'analyse de la mission

135. Un centre commun d'opérations, comprenant du personnel civil, de police, militaire et de sécurité des Nations Unies, rassemblerait et compilerait des informations opérationnelles provenant de toutes les parties de la mission, et assurerait, dans le cadre de ses fonctions essentielles, la coordination des opérations de la mission à l'appui des priorités déterminées par le Représentant spécial. Il servirait également de centre de gestion des crises, si nécessaire, pour le Représentant spécial et les responsables de la mission.

136. Un centre commun d'analyse de la mission, comprenant du personnel civil, de police, militaire et de sécurité des Nations Unies, analyserait et récapitulerait les informations provenant de toutes les sources, évaluerait, dans le cadre de ses fonctions essentielles, les risques élevés pour le Représentant spécial et ferait des recommandations sur les mesures à prendre dans un tel contexte.

n) Administration

137. La composante appui administratif de la nouvelle mission serait dirigée par un chef de l'administration, relevant directement du Représentant spécial adjoint pour l'appui au secteur de la sécurité et l'état de droit. Elle serait chargée de mettre en place et de maintenir l'infrastructure physique et administrative nécessaire pour permettre l'exécution du mandat, et d'assurer un soutien administratif et logistique et de prendre les dispositions requises en matière de sécurité pour tout le personnel de la mission, concernant notamment les moyens en matière de communications et de transport terrestre et aérien, afin d'assurer sa mobilité. La composante utiliserait les services administratifs et d'appui intégrés pour répondre aux besoins logistiques, matériels et administratifs de la mission en vue d'une efficacité optimale. La mission partagerait les locaux et les services avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies au Timor-Leste dans la mesure du possible, afin d'améliorer la coordination et de réduire les coûts.

C. Sécurité du personnel des Nations Unies

138. Les arrangements à prendre en matière de sécurité pour la nouvelle mission doivent être envisagés dans le contexte d'un environnement sécuritaire élargi. Dans le cadre de la mission d'évaluation, une équipe déployée par le Département de la sûreté et de la sécurité a procédé à un examen détaillé de la situation du pays sur le plan de la sécurité et effectué une analyse des menaces. Notant que, malgré la récurrence des troubles civils, le personnel des Nations Unies n'avait pas été directement menacé pendant la période à l'examen, l'analyse a confirmé que la présence de l'ONU au Timor-Leste continuait d'être perçue de manière positive par la population locale, quelles que soient la faction, la religion ou les convictions politiques. S'ils n'étaient pas délibérément pris pour cible, certains membres du BUNUTIL, conseillers en matière de formation militaire et de la police, ont toutefois été pris dans de graves incidents de violence, ce qui indiquait qu'au moins à court terme, le personnel des Nations Unies au Timor-Leste continuerait de travailler dans un environnement caractérisé par l'agitation et l'incertitude.

139. Dans le cadre de la structure intégrée de la mission, une section unique de la sécurité (résultant de la fusion de la Section de la sécurité du BUNUTIL et du Bureau du Conseiller pour la sécurité) opérera sous la supervision d'un conseiller pour la sécurité nommé par le Département de la sûreté et de la sécurité. Elle fournira des services, des informations et un soutien opérationnel en matière de sécurité à la mission et à l'Équipe de pays des Nations Unies. Une structure de gestion des informations sur la sécurité sera mise en place et intégrée dans le Centre commun d'analyse de la mission; elle analysera toutes les informations disponibles liées à la sécurité afin de mieux appréhender la situation dans ce domaine, de permettre de prendre des décisions éclairées et de tenir le personnel au courant. La Section déploiera également du personnel dans cinq districts à l'extérieur de Dili, afin de fournir un soutien sécuritaire à tous les membres du personnel civil de la mission.

140. Les installations des Nations Unies et certaines résidences spécifiées à Dili seront sécurisées, par une structure étagée, comprenant l'utilisation, dans un premier temps, de la capacité limitée de la police nationale disponible; dans un deuxième temps, de gardes contractuels non armés, supervisés par des agents de sécurité nationaux et internationaux des Nations Unies et renforcés par une compagnie militaire armée des Nations Unies (voir par. 117 plus haut); et dans un troisième temps, le recours à des unités de police formées, afin de fournir des renforts, en temps de troubles, ou lors de manifestations. Par ailleurs, les installations des Nations Unies situées à l'extérieur de Dili seront sécurisées par des gardes contractuels non armés, supervisés par des agents de sécurité nationaux et internationaux des Nations Unies. Une compagnie d'infanterie d'environ 140 hommes, fournie dans le cadre de la composante militaire de la mission ou d'arrangements avec les forces militaires internationales de l'Équipe spéciale commune (voir par. 118 plus haut), sera en mesure de sécuriser le quartier général de la mission, d'intervenir d'urgence si des incidents se produisent dans des installations des districts et, en coordination avec la police des Nations Unies, de renforcer les escortes des convois transportant une cargaison de grande valeur ou s'il existe une menace vérifiable. Une protection rapprochée des responsables désignés des Nations Unies sera assurée par deux équipes de spécialistes internationaux, avec la possibilité de déployer une troisième équipe internationale renforcée, si nécessaire, par quatre équipes au maximum composées de

fonctionnaires de police formés à la protection rapprochée, provenant des unités de police formées. À mesure que les capacités et les ressources du secteur sécuritaire s'amélioreront, la mission transférera progressivement aux autorités nationales sa responsabilité concernant les besoins des Nations Unies en matière de sécurité.

D. Incidences financières

141. Les incidences financières résultant de mes recommandations concernant l'établissement d'une mission pluridimensionnelle intégrée des Nations Unies au Timor-Leste seront soumises prochainement au Conseil de sécurité dans un additif au présent rapport.

VIII. Observations finales

142. L'autodétermination du Timor oriental et l'instauration du nouvel État du Timor-Leste ont constitué des engagements importants pour l'ONU et la communauté internationale, dans son ensemble, s'est étroitement associée à cette entreprise. La crise récente n'a pas annulé ces efforts ni révélé le Timor-Leste comme un État défaillant. Des progrès importants ont été accomplis depuis l'indépendance dans les principaux secteurs du renforcement des capacités institutionnelles. Mais l'ONU et la communauté internationale ont tiré les enseignements d'autres situations et se sont vu rappeler de la manière la plus claire, par la crise au Timor-Leste, que l'édification de nations et la consolidation de la paix étaient des tâches de longue haleine. Cela est particulièrement vrai du temps nécessaire pour mettre en place un nouveau service de police et un système de justice. Nous devons maintenant non seulement demeurer déterminés à aider le Timor-Leste mais montrer aussi que nous nous engageons à poursuivre notre effort sur le long terme.

143. Quels que soient les succès qui ont été obtenus ou pourraient être obtenus grâce à l'action des différentes missions de maintien de la paix, ces acquis seront compromis si l'absence de développement socioéconomique laisse la population du Timor-Leste, en particulier les jeunes, dans la pauvreté et le chômage. Le Timor-Leste indépendant a commencé son existence par un recul économique résultant de destructions généralisées et était initialement tributaire des donateurs. Aujourd'hui, le revenu à générer du fait de l'exploitation des ressources de la mer du Timor, a apporté la promesse de budgets en augmentation mais les efforts de développement à long terme à déployer pour investir les ressources budgétaires disponibles dans des programmes visant à réduire la pauvreté rurale et le chômage urbain sont aussi cruciaux que tous ceux qui pourraient être faits par une nouvelle mission des Nations Unies.

144. Un rôle international accru dans le secteur de la sécurité et d'autres domaines doit pleinement respecter la souveraineté nationale du Timor-Leste et le processus d'édification de la nation, qui s'intensifie actuellement, doit être entièrement contrôlé et dirigé par les Timorais. En réinvestissant dans ce processus, la communauté internationale devrait pouvoir s'attendre à ce que les dirigeants politiques du Timor-Leste, ayant réfléchi sur la crise, s'efforcent ensemble d'élargir le fonctionnement politique du pays afin d'établir une démocratie ouverte et pluraliste, processus auquel tous les Timorais se sentiront associés. L'organisation

d'élections crédibles l'année prochaine doit constituer un élément central de ce processus mais il faudra prendre un grand nombre d'autres mesures, touchant notamment la décentralisation du processus décisionnel et le plein engagement de la société civile.

145. Le nouveau gouvernement représente un compromis politique; il doit examiner les griefs qui sont à l'origine de la crise, et élaborer des stratégies afin de remédier à ses causes profondes. Il existe un risque que certaines parties passent immédiatement à la dynamique compétitive de la politique préélectorale au lieu de réfléchir sur les erreurs passées et d'engager un dialogue afin d'instaurer un consensus aussi large que possible sur les principales préoccupations nationales. Il est temps que les dirigeants timorais dépassent les conflits récents et les anciennes divisions qui remontent aux années 70, afin de permettre aux Timorais de regarder ensemble vers un avenir meilleur. Les tensions est-ouest qui ont surgi lors des violences ne sont peut-être pas profondes mais elles ont acquis une réalité qui exige maintenant d'être surmontée par le biais des efforts énergiques des dirigeants politiques et religieux si l'on veut réconcilier les communautés, notamment à Dili.

146. Comme chacun sait maintenant, la réconciliation doit se fonder sur la vérité et la nécessité pour ceux qui ont commis des violations des droits de l'homme de répondre de leurs actes, qu'il s'agisse d'une responsabilité pénale ou politique. La Commission spéciale d'enquête indépendante offrira, j'en suis convaincu, une bonne base à cette fin en ce qui concerne les événements récents. Le rétablissement proposé d'une structure permettant d'enquêter sur les infractions graves de 1999 de même qu'un suivi actif du rapport de la Commission accueil, vérité et réconciliation constituerait une reconnaissance du fait qu'il est indispensable de combattre l'impunité dans certaines circonstances pour la prévenir dans d'autres.

147. Le nouveau gouvernement et celui qui sera issu des élections de 2007 devront surmonter de graves difficultés s'ils veulent instaurer la pleine confiance du peuple timorais dans ses dirigeants politiques et dans la capacité de l'État de maintenir la primauté du droit. Les dirigeants et le peuple timorais doivent savoir que l'ONU sera prête à leur offrir ses bons offices, de même que l'appui d'une nouvelle mission prolongée au Timor-Leste, en même temps qu'une équipe de pays des Nations Unies, en tant qu'amie et partenaire candide et autocritique prête à les aider dans cette tâche.